

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire**

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

COMMUNE DE KEROU

**Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du
Système des Aires Protégées : Commune de Kérou**

2015-2019

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP) est publié en 2014 à Cotonou (République du Bénin) par la CENAGREF et la Commune de Kérou, avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (financement Union Européenne – Programme des Nations Unies pour Développement et le Gouvernement du Bénin) et l'appui technique du Bureau d'Etudes Golf-Expertises

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du CENAGREF et de la Commune de Kérou.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernés sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.



TABLE DES MATIERES

Table des matières	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des graphiques.....	v
Annexes.....	v
Introduction générale.....	1
1. Présentation sommaire de la commune.....	6
1.1. Environnement physique et naturel	6
1.1.1. Historique	6
1.1.2. Situation géographique et administrative.....	6
1.1.3. Climat, hydrographie et sol.....	6
1.1.4. Végétation.....	8
1.2. Environnement humain.....	8
1.2.1. Evolution récente et projection de la population.....	8
1.2.2. Répartition spatiale de la population	9
1.2.3. Groupe ethnique et religieuse.....	10
1.3. Environnement social.....	10
1.3.1. Education et alphabétisation.....	10
1.3.2. Santé.....	11
1.3.3. Hydraulique	12
1.3.4. Hygiène et assainissement.....	12
1.3.5. Transport et Communication	12
1.3.6. Energie	12
1.4. Environnement institutionnel.....	13
1.4.1. Administration communale.....	13
1.4.2. Principaux services déconcentrés.....	13
1.4.3. Organisation socio- professionnelles	13
1.5. Environnement socio- économique	15
1.5.1. Agriculture, élevage, chasse, pêche	15
1.5.2. Les flux commerciaux.....	18
1.5.3. Artisanat	18
1.5.4. Tourisme, hôtellerie.....	18
2. Analyse transversale des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement.....	19
2.1. Agriculture	19
2.1. Elevage et ressources pastorales.....	19
2.2. Chasse et ressources fauniques dans le domaine protégé de la commune.....	19
2.3. Etat des lieux des aires protégées de la commune	19
2.3.1. Etat de lieu des ressources ligneuses et non ligneuses.....	19
2.3.2. Etat des lieux des ressources naturelles en eau.....	21
3. Synthèse de la problématique de développement environnemental de la commune.....	23
4. Prise en compte de la conservation de la faune sauvage et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques.....	28
4.1. Elaboration de la vision de développement	28
4.1.1. Vision du PDC de la commune de Kérou.....	28
4.1.2. Vision du PCC de la commune de Kérou	28
4.2. Orientations stratégiques du PCC.....	28

5.	Cadre logique du plan communal de conservation durable de la diversité biologique et des aires protégées.....	31
5.1.	Cadre logique.....	31
5.2.	Planification.....	34
5.3.	Planification financière des programmes et projets.....	43
5.4.	Schéma de financement du PCC.....	47
5.5.	Projets prioritaires du PCC.....	48
6.	Suivi-Evaluation du PCC.....	50
	Conclusion.....	51
	Annexes.....	52
	Annexe 1- Niveau de dégradation de l'environnement.....	52
	Annexe 2 : Tableau de répartition des zones d'élevage.....	54
	Annexe 3 : Tableau des itinéraires de transhumance dans la commune.....	54
	Annexe 4 Les carrières.....	55

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Répartition de la population dans les grandes agglomérations à Kérou en 2002
- Tableau 2 : Population, superficie et densité des arrondissements de Kérou
- Tableau 3 : Évolution et projection de la population entre 1992 et 2030
- Tableau 4 : Groupes socio-ethniques de Kérou
- Tableau 5 : Couverture en personnel de santé en 2009
- Tableau 6 : présentation des organisations locales
- Tableau 7 : Principaux partenaires et intervenants
- Tableau 8: Les statistiques suivantes sont fournies par le service de production animale du CARDER.
- Tableau 9 : Répartition des zones de chasse
- Tableau 10: Occupation du sol dans la commune de Kérou
- Tableau 11: Réserves forestières de Kérou
- Tableau 12 : Ressources en eau de la commune
- Tableau 13 : Tableau des attractions touristiques de la commune de Kérou
- Tableau 14 : Fiche signalétique de la situation Forestière de la commune de Kérou
- Tableau 15: Synthèse du profil environnemental de la Commune
- Tableau 16 : Orientations et axes stratégiques du PCC
- Tableau 17 : Cadre logique des activités de gestion durable de l'environnement et de conservation de la faune de la commune de Kérou
- Tableau 18 : Planification quinquennale des activités de gestion durable de l'environnement et de conservation de la faune de la commune
- Tableau 19 : Schéma de financement du PCC

Liste des graphiques

- Figure 1 : Situation de la Commune de Kérou
- Figure 2 : Evolution de l'effectif de la population de Kérou

Annexes

- Annexe 1- Niveau de dégradation de l'environnement
- Annexe 2 : Tableau de répartition des zones d'élevage
- Annexe 3 : Tableau des itinéraires de transhumance dans la commune
- Annexe 4 Les carrières

Liste des sigles et abréviations

ADEPTE	: Association de Développement Touristique de la Pendjari
AVIGREF	: Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
CV	: Chef de village
CA	: Chef d'Arrondissement
CARDER	: Centre d'Action Régional pour le Développement Agricole
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de Télédétection et de Protection du Couvert Forestier
GV	: Groupements Villageois
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPT	: Office des Postes et Télécommunications
PADPPA	: Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PDDC	: Programme d'Appui au Développement des Communes
PNDCC	: Programme National de Développement Conduit par les Communautés
CLAC	: Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
PPEA	: Projet Promotion de l'Élevage dans l'Atacora
SBEE	: Société Béninoise d'Énergie Électrique
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement Communal
C E G	: Collège d'Enseignement Général
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
ZCP	: Zone Cynégétique de la Pendjari
ZIP	: Zone (s) Intégralement Protégée(s)
ZOC	: Zone d'Occupation Contrôlée
ZT	: Zone tampon

Introduction générale

i. Contexte et justification du PCC

Le concept de Réserve de Biosphère a été mis au point en 1974 par le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. La Stratégie de Séville et le Cadre Statutaire des Réserves de Biosphère, adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995, leur confèrent leur légitimité. Les Réserves de Biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou combinaisons d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Dans cette nouvelle approche, le Programme régional Parc W/ECOPAS/ fait place au nouveau Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) qui a pour objectif de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Ses actions concernent les parcs nationaux du complexe WAPO ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Ces pays ont opté pour une décentralisation étagée (Région, Département/Province, Commune) et une communalisation intégrale. Ainsi, les communautés riveraines vivant dans la périphérie des réserves de faune se retrouvent éparpillées dans une multitude de collectivités régionales, départementales et communales qui doivent toutes disposer d'outils de planification tels que le Plan de Développement Communal (PDC).

La situation actuelle de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) montre que les PDC représentent l'instrument de planification du développement les plus adaptés pour prendre en compte les problématiques essentielles de conservation des ressources naturelles, aussi bien dans la périphérie que dans les Aires Protégées (AP) du complexe WAPO.

Au Bénin c'est la Loi 2002 – 16 portant régime de la faune qui en dispose en son article 51 « Les populations riveraines des aires protégées sont, dans tous les cas où cela est possible, associées à leur gestion et/ou bénéficient d'une partie des revenus ou des produits issus de leur mise en valeur ». La génération des PDC élaborés a souffert de la prise en compte de ces aspects.

Même après verdissement, les PDC ne prennent pas suffisamment en compte les questions spécifiques des parcs et réserves. L'absence de définition des rôles et responsabilités des Communes dans le système de gestion encore en vigueur ne sont pas de nature à faciliter l'émergence d'un sentiment d'appropriation au niveau des dites Communes. Par ailleurs, certains PDC ont été élaborés antérieurement ou concomitamment à l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion des deux réserves de biosphère du complexe. A Kérou, le processus d'élaboration du PDC 2 a démarré en 2009 au moment où le PAG de la RBP était en cours de finalisation.

C'est dans ce cadre que s'insère l'élaboration du PCC-SAP, ainsi le PAPE a identifié la nécessité de définir les conditions harmonisées et durables de prélèvement des ressources naturelles dans les Plans de Développement des Communes (PDC) riveraines des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W.

ii. Définition et objectifs du Plan Communal de Conservation de la biodiversité

La mise en place d'un système harmonisé de gestion participative impliquant aussi bien les Communautés que les Collectivités territoriales (Communes), proposé par le PAPE prend

L'option de faire élaborer des Plans Communaux de Conservation pour le Système d'Aires Protégées (PCC-SAP) du Complexe. Il s'agit d'un outil de planification répondant à la fois aux attentes des populations tout en y intégrant les besoins de protection des aires protégées et les mesures définies dans le PAG des différents blocs qui les constituent.

L'objectif global est d'appuyer les Communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à prendre en compte les problématiques de l'environnement, des changements climatiques et de la conservation dans leur PDC respectif. De façon spécifique, il s'agira de :

- évaluer la situation de la gestion de la faune sauvage dans les différents domaines du territoire communal et dégager les principaux problèmes de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles;
- identifier les acteurs stratégiques et analyser les facteurs influents et les enjeux liés à la gestion de la faune sauvage ;
- évaluer les capacités des acteurs institutionnels dans la gestion et la conservation de la faune, en tenant compte du cadre législatif et réglementaire, des politiques et stratégies nationales, ainsi qu'en tenant compte des documents de référence de la gestion durable du Parc ;
- évaluer les contributions de la gestion /conservation de la faune sauvage aux ressources de développement local ;
- formuler avec les acteurs locaux, la vision et les orientations de développement de la commune pour la préservation de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques et floristiques;
- appuyer l'identification, la formulation et la planification des actions de préservation de l'environnement, d'aménagement et de conservation de la biodiversité et en particulier de la faune sauvage en tenant compte des besoins aux plans socio-économique, institutionnel, technique, culturel, environnemental, et de développement local ;
- faire des propositions des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées et proposer deux à trois scénarii de mécanismes appropriés et durables de leur mobilisation.

iii. Cadre législatif et institutionnel de gestion des ressources naturelles

✓ Cadre législatif de gestion des ressources naturelles

Le Bénin a ratifié un certain nombre de conventions internationales se rapportant à la conservation des ressources naturelles. Il s'agit de :

- la convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 ;
- la convention sur la lutte contre la désertification ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
- la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;

- la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux : convention de Ramsar, ratifiée 1971 ;
- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (New-York ratifiée en 1992 et le protocole de Kyoto ratifiée en 1997.
- Le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) lancé par l'UNESCO en 1971.

En dehors de ces conventions, le Bénin dispose également de lois et textes d'application dans le domaine forestier qui ne sont non plus négligeable. Il s'agit de :

- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en RB;
- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation sur la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- La Loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin.

✓ **Cadre institutionnel**

Le secteur de conservation des ressources naturelles est géré par plusieurs structures déconcentrées ou décentralisées des structures nationales clés. Il s'agit principalement des communes qui, selon les dispositions des textes en vigueur ont de très importants rôles en matière de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles de la portion du territoire national relevant de leur administration, des directions départementales du Ministère en charge de l'Environnement, des ministères en charge de la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que des ministères ayant en charge la décentralisation et l'aménagement du territoire.

- **La commune**

Les textes de lois sur la décentralisation confèrent certaines prérogatives aux Communes en matière de protection des ressources naturelles, notamment les forêts, les sols, la faune, les ressources hydriques, les nappes phréatiques ; elles doivent contribuer à leur meilleure utilisation (art. 94). Les communes veillent à une gestion durable de ces ressources.

- **Les Organisations communautaires de cogestion des ressources du Parc**

Sous l'impulsion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), des organisations de cogestion des ressources des réserves ont été progressivement créées aussi bien au W qu'à la Pendjari à partir de 1993 sous forme d'Association villageoises de Chasse (AVC), devenues à partir de 1996, des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF).

En effet, les AVIGREF sont des organisations issues des villages riverains et partenaires directs du CENAGREF dans la gestion de la RBP. Elles couvrent les villages riverains des réserves de biosphère de la Pendjari et du W. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation anthropique des ressources des réserves dont la RBP du fait du braconnage, du défrichement, des feux de végétation non contrôlés et du pastoralisme sauvage. L'AVIGREF exerce ses activités autour et à l'intérieur de la ZCP en étroite collaboration avec le CENAGREF. Ces tâches sont définies conformément à leurs statuts :

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale résidant dans l'un des villages riverains. L'adhésion est libre et volontaire et se fait au niveau du village. Tout membre a le devoir de payer un montant d'adhésion unique et une contribution annuelle.

Les ressources des AVIGREF sont constituées par des subventions, des droits d'adhésion, des cotisations des membres et surtout des prestations de service qui lui donnent droit à des ristournes des recettes de gestion de la réserve.

La viande de chasse est consommée dans les villages et procure des revenus supplémentaires aux AVIGREF. Les recettes restent dans la caisse de l'AVIGREF du village.

L'AVIGREF met à la disposition des Services Techniques de la DPNP et des guides de chasse des auxiliaires villageois dont les pisteurs et porteurs pour la surveillance, le pistage et autres tâches. Les auxiliaires sont membres des AVIGREF. Ils sont payés à 2000 F par jour.

- **Le CENAGREF et ses projets d'appui**

Le CENAGREF est un office d'Etat à caractères social, culturel et scientifique en charge de la conservation et de la gestion des aires protégées du Bénin. Il a été créé en 1996 conformément au Décret N° 96-73 du 02 Avril 1996. Ce décret a été modifié sous le N° 98-487 du 15 Octobre 1998. Autrefois sous le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le CENAGREF est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Cet office public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière a pour mission d'assurer la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. A ce titre, le centre est chargé de :

- gérer les réserves de faune au mieux des intérêts de la communauté nationale ;
- soutenir la conservation de la nature dans les réserves de faune ;
- valoriser les ressources naturelles, notamment la faune et la flore dans les aires protégées et promouvoir leur utilisation durable.

Le CENAGREF dispose au niveau central pour son fonctionnement d'une Direction Générale sise à Cotonou et de deux directions de parc que sont la Direction du Parc National de la Pendjari sise à Tanguéta et la Direction du Parc National du W sise à Kandi.

Celles-ci sont chargées de la gestion quotidienne des parcs, de représenter la direction générale au niveau local dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des aires protégées à travers la surveillance, l'aménagement et l'écologie.

Il faut signaler qu'en tant qu'office, le CENAGREF est géré par un Conseil d'Administration composé des représentants de ministères impliqués dans la gestion des aires protégées, les populations riveraines, les guides de chasse et le personnel du centre.

Le CENAGREF dans la mise en œuvre de ses activités est appuyé par plusieurs partenaires techniques et financiers à travers des projets dont le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) et le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE).

✓ **Contraintes liées au cadre législatif et institutionnel**

Les contraintes majeures liées au cadre législatif et réglementaire régissant la mise en valeur, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, peuvent être situées à trois (03) niveaux à savoir:

- la faible prise en compte dans les textes, les valeurs coutumières et traditionnelles très vite diabolisées parce que incomprises par les auteurs des textes,
- l'inexistence d'un mécanisme opérationnel de vulgarisation, de diffusion et de suivi de l'application des textes.

Dans ce contexte de cadre législatif et réglementaire inapproprié ou méconnu, les contraintes institutionnelles majeures sont liées à:

- la multiplicité des centres de décision,
- le chevauchement des fonctions/missions et les conflits d'attributions,
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité surtout au niveau des communes à qui les textes de loi sur la décentralisation confèrent d'importants rôles dans la gestion des ressources naturelles du territoire sous leur administration,
- l'insuffisance des ressources, matérielles, techniques et financières pour meilleure planification, mise en œuvre et suivi d'actions structurantes et efficaces de préservation de l'environnement et de gestion durable des RN
- le non transfert aux communes des compétences qui leur sont reconnues par les textes légaux en vigueur.
- Les écarts entre le transfert de compétences et celui des ressources nécessaires pour exercer au mieux les compétences transférées.

Il en résulte un cafouillage et une gestion anarchique et sectorielle des ressources naturelles.

Malgré le foisonnement d'institutions qui se sont arrogées les prérogatives dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, il est difficile d'identifier et d'observer dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, une politique étatique avec des objectifs clairs, élaborés sur la base de données précises en cohérence avec les stratégies nationales, les besoins des populations et réalités locales. Il existe par ailleurs, une multitude d'interventions extérieures, agissant au gré des financements mobilisés, à côté des interventions stéréotypées de services publics à charge du volet environnemental.

1. Présentation sommaire de la commune

1.1. Environnement physique et naturel

1.1.1. Historique

Dans l'ancien découpage administratif qui date de l'époque coloniale, Kérou figure comme un arrondissement de la circonscription administrative de Kouandé. Cette localité avec ses villages étaient alors sous l'autorité administrative de Kouandé au même titre que Péhunco. Cet héritage administratif a été conservé jusqu'en 1972 où la commune de Kérou a été créée. Elle comprenait au départ trois arrondissements dont deux ruraux (Firou et Brignamaro) et un urbain (celui de Kérou). Mais avec le décret de Septembre 1983 portant organisation du territoire, Firou a donné naissance à un quatrième arrondissement : l'arrondissement de Kaobagou.

1.1.2. Situation géographique et administrative

La Commune de Kérou est l'une des neuf communes du département de l'Atacora. Elle est située au Nord Est du département et s'étend entre les vallées de l'Alibori à l'Est, la chaîne de l'Atacora à l'Ouest et le fleuve Pendjari au Nord-Ouest. Elle est limitée au nord par la République du Burkina Faso, au Nord-Ouest par la commune de Tanguiéta, au Sud par la commune de Péhunco, au Sud-Est par la commune de Sinendé (département du Borgou), à l'Ouest, par la commune de Kouandé et à l'Est par les communes de Banikoara et de Gogounou (département de l'Alibori). La commune est comprise entre 10° 15' et 11°09' de latitude Nord et 1°43' et 2°17' de longitude Est. La figure ci-dessous montre bien la commune de Kérou.

Conformément à l'article 7 de la loi 97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale, la commune de Kérou fixée sur l'ancien ressort territorial de la Sous-préfecture de Kérou est composée de quatre (04) arrondissements à savoir : Kérou, Brignamaro, Kaobagou et Firou. Elle comprend vingt-huit (28) villages et quartiers de ville.

1.1.3. Climat, hydrographie et sol

Le climat est de type soudano-guinéen caractérisé par une seule saison de pluie, allant de mi-avril à mi-octobre, et une seule saison sèche allant de mi-octobre à mi-avril. La commune enregistre une pluviométrie moyenne de 1.000mm d'eau par an. Les températures varient entre 25°C en août et 40°C en avril. L'harmattan, un vent froid et sec, qui souffle entre décembre et mi-mars entraîne parfois dans la commune une amplitude thermique de plus de 10°C.

On rencontre dans la commune de Kérou deux grandes rivières permanentes à savoir, la Mékrou et la Pendjari avec affluents à régime torrentiel. Les affluents de l'Alibori colonisent la partie Est de la commune. Il y a ensuite les cours d'eau saisonniers sur lesquels plusieurs barrages ont été construits.

En ce qui concerne les sols, la commune en compte trois types à savoir les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferrallitiques et les sols hydromorphes rencontrés dans les zones marécageuses et dans les bas-fonds. On observe aussi, dans les zones de forêts classées (au sud de la commune), des sols noirs très riches; c'est le cas des localités de Pikiré et Fêtékou; et au nord dans l'arrondissement de Kaobagou. En dehors de ces localités où l'on cultive le coton, les sols de la commune sont en général pauvres.

1.1.4. Végétation

La commune reste une région de savane arborée. Cette formation végétale se rencontre en particulier dans les forêts classées de l'Alibori- supérieur et la zone cynégétique de l'Atacora. Le long des cours d'eau comme le Mékrou, cette formation forme des galeries forestières. Cette savane est soumise à une forte dégradation due aux défrichements intensifs pour l'agriculture. On rencontre de plus en plus des mosaïques de jachère où prédominent le karité et le néré à la place des formations naturelles. La dégradation du couvert végétal va de pair avec la diminution de la bio diversité. Certaines espèces végétales utiles sont de plus en plus rares. Il s'agit entre autres du *Borrassus ethiopianum* (rhônier), *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Pterocarpus spp* (Venn).

1.2. Environnement humain

1.2.1. Evolution récente et projection de la population

La Commune de Kérou comptait en 2002, 62.632 habitants dont 31.397 hommes (INSAE, RGPH3). L'effectif de cette population était de 42.491 habitants selon le recensement de 1992 ; ceci donne un taux d'accroissement intercensitaire de 3,96% par an et montre un accroissement pratiquement linéaire entre 1992 et 2002. Actuellement, avec les données relatives à la LEPI, la population de Kérou compte environ 90.000 habitants.

L'Arrondissement de Kérou concentre à lui seul plus de la moitié de la population de la commune. Il est suivi de celui de Brignamaro

Plus de la moitié de la population soit 54.64% se concentre à Kérou qui ne représente que 17.14% du territoire communal ; soit moins du quart de la superficie totale. Sa densité est 53.34hbts/ km². Cette concentration exerce des pressions très néfastes sur les ressources naturelles et l'environnement. Tandis qu'à Kaobagou où vit 5.28% de la population de la commune, la superficie est de 1364.25 km², soit 36.43% de la superficie de la commune avec une densité de 2.42hbts/ km². Les arrondissements de Firou et de Brignamaro ont des densités voisines reflétant la densité moyenne de la commune soit respectivement 11,74% et 13.13%.

Le milieu humain est caractérisé par :

- Une population estimée à environ 62.632 habitants en 2002, composée principalement de Bariba, Gourmantché, de Dendi, de Peulh.
- Une population jeune (51% ont entre 0 et 14 ans) et dynamique, avec un taux de croissance (3,96%) plus élevé que le taux national environ (3,26).
- Une population concentrée pour la plupart à Kérou centre et les gros villages (Pikiré, Fêtékou, Firou, Brignamaro)

Le tableau 1 présente la répartition de la population urbaine à Kérou. Environ 62% de l'effectif de la population de Kérou vit en zone agglomérée. Force aussi est de constater que l'Arrondissement de Kérou concentre la plupart des zones agglomérées avec trois noyaux de grande importance.

L'évolution de la population à partir de 2002 jusqu'à la période de validité du SDAC (2030) peut s'apprécier soit avec le taux national (3,2%), ou avec le taux communal (3,96%). La différence entre les deux courbes de croissance nous place dans la zone probable d'évolution de la population de la commune. Le graphe ci après donne un aperçu sur la situation

Tableau 1 : Répartition de la population dans les grandes agglomérations à Kérou en 2002

Arrondissement	Population Totale en 2002	Population agricole en 2002	Grande agglomération de l'Arrondissement	Effectif Population Grande agglomération	Proportion des habitants de grandes agglomérations par rapport aux autres
Kérou (trois noyaux urbains)	34246	30 404	Karigourou, Sinangourou, Kparatégui, Bipotoko, KérouWirou	12 478	0,38
			Pikiré	6711	
			Fêtékou	4386	
			Total Kérou	23575	
Firou (un noyau urbain)	10331	9 004	Sokongourou et Kabongourou	6348	0,10
Brignamaro (deux noyaux urbains)	14751	14 273	Brignamaro et Gandobaka	3278	0,14
			Kossou et Kossou ouinra	5652	
			Total Brignamaro	8930	
Kaobagou	3304	3304			
Commune	62632	56 777		38853	0,62

Source : Données du RGPH3.

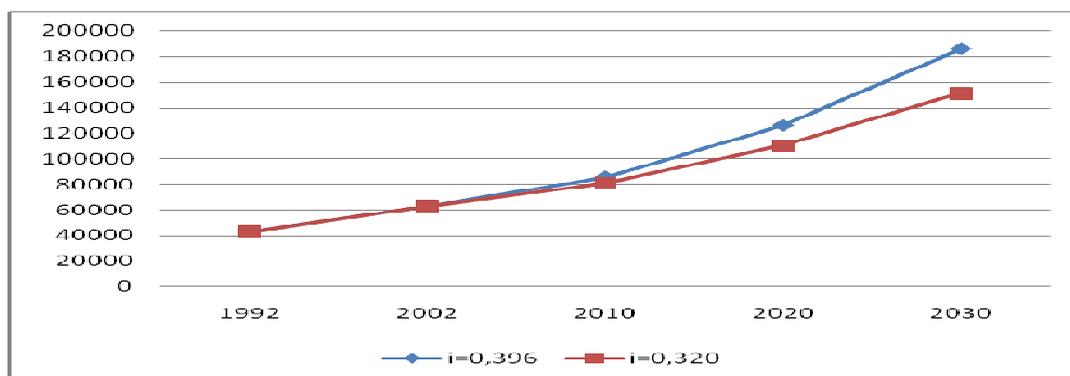


Figure 2 : Evolution de l'effectif de la population de Kérou (Source : SDAC Kérou)

1.2.2. Répartition spatiale de la population

Tableau 2 : Population, superficie et densité des arrondissements de Kérou

Arrondissements	Superficie (km ²)	Pourcentage	Population en 2002	Population estimée en 2010	Densité (hab/km ²) en 2002	Densité (hab/km ²) en 2010
Kérou	642	17,14	34246	46724	53	73
Brignamaro	882,75	23,57	10331	14095	12	16
Firou	1123,5	30	14751	20126	13	18
Kaobagou	1364,25	36,43	3304	4508	2	3
Total Commune	3745	100	62632	85453	17	23

Tableau 3 : Évolution et projection de la population entre 1992 et 2030

Arrondissement	Recensement INSAE (RGPH 2 et 3)		Estimation (i=0,0396)		
	1992	2002	2009	2020	2030
Kérou	21888	34246	44944	68897	101593
Brignamaro	9957	14751	19359	29676	43759
Firou	8008	10331	13558	20784	30647
Kaobagou	2638	3 304	4336	6647	9801
COMMUNE	42491	62 632	82197	126005	185802

Source : Diagnostic SDAC Kérou , AOC,2009

En 2009, la population de la commune de Kérou est estimée à 82 197 habitants chiffre qui se rapporte de celui obtenu de la LEPI en 2010 qui est de 90 000 habitants.

1.2.3. Groupe ethnique et religieuse

On distingue quatre principaux groupes socio-ethniques, linguistiques et apparentées. Ce sont :

Tableau 4 : Groupes socio-ethniques de Kérou

Ethnies et Apparentées	Population	Pourcentage
Bariba	32 708	52%
Peulh	12 847	21%
Gourmantché	12 132	19%
Djerma	4945	8%
	62632	100%

Source : SDAC Kérou

La population est à forte majorité animiste, suivies de musulmans et des chrétiens.

1.3. Environnement social

1.3.1. Education et alphabétisation

Les trois ordres d'enseignement (maternel, primaire et secondaire) sont représentés dans la commune à des degrés différents.

- L'enseignement maternel existe à Kérou, Brignamaro et Pikiré. L'ensemble des enfants inscrits à ce niveau s'élève seulement à 325 en 2012, ce qui est très faible au regard des enfants en âge de suivre les enseignements maternels.
- L'enseignement primaire est plus répandu avec 64 établissements dont 02 privés et 62 publics. En 2011-2012, 12.710 élèves y sont inscrits dont 6490 filles. Au total il y a 278 salles de classe dont 123 sont en matériaux précaires ou assimilés. Ce qui traduit un besoin urgent d'environ 150 classes à construire en matériaux définitifs. Les besoins de constructions de salles de classes à l'horizon 2030 prennent en compte les besoins actuels plus la variation par rapport aux effectifs d'élèves estimés ou attendus en 2030. De même, en personnel enseignant le besoin sera évidemment élevé.

Les grands problèmes à ce niveau sont :

- manque de place assise pour les écoliers,
- très faible taux de fréquentation des enfants peulh,

- la déscolarisation des filles (mariage précoce et de grossesse non désirée),
 - l'insuffisance d'infrastructures scolaires et d'enseignants,
 - l'insuffisance de matériel didactique.
- L'enseignement secondaire ou général est seulement représenté au niveau de Kérou, Brignamaro et Firou avec un deuxième collège à Kérou et un collège privé catholique créé au cours de l'année scolaire 2011-2012. Au CEG de Kérou, il y a 1 bloc administratif, pas de laboratoire, pas de bibliothèque, pas de magasin, pas d'infirmerie.
 - Il n'y a pas d'enseignement technique dans la commune.

1.3.2. Santé

La commune de Kérou dispose de neuf (09) formations sanitaires réparties comme suit :

- un centre communal de santé à Kérou-centre ;
- six centres de santé d'arrondissement à Kossou-Ouinra (Brignamaro), Firou, Pikiré, Ouoré, Fêtékou et à Kaobagou ;
- deux centres confessionnels de santé à Djoléni (Firou) et à Brignamaro ;
- Quatre Unités Villageoises de Santé construites par la Mairie à Bérékossou, Bagoubagou, Boukoubrou et Sinabouérou ;

Signalons qu'un centre de santé est en construction à Brignamaro.

Les infrastructures sanitaires sont pour la plupart en matériaux définitifs. Le problème qui reste à résoudre est celui du fonctionnement du bloc opératoire de Kérou. En effet, la commune ne dispose pas d'un chirurgien pour animer ce service. Ce qui amène les populations à se faire soigner soit à Banikoara situé à 70km au nord dans le département de l'Alibori soit à Tanguiéta ou à Natitingou. Toutefois, il faut noter la présence de deux dépôts pharmaceutiques dans la Commune. Le tableau 5 fait le point du niveau d'infrastructure sanitaire et de personnel soignant dans la commune.

Tableau 5 : Couverture en personnel de santé en 2009

Arrondissements	Centre de santé	Médecins			Infirmiers			Sage-femme			Aide soignante			Matrone		
		AP E	CM S	Co m	AP E	CM S	Co m	APE	CMS	Com	AP E	CM S	Co m	AP E	CM S	Co m
Kérou	Pikiré	0	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Ouoré	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Fêtékou	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Kérou	1	-	-	2	10	-	-	1	-	2	5	1	-	1	-
Firou	Firou	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1
	Djoléni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brignamaro	Ouinra	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Brignamaro	0	0	0	0	1*	0	0	0	0	0	2*	0	0	0	0
Kaobagou	Kaobagou	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0
		1	0	0	4	16	0	1	3	0	2	11	3	0	2	5
Total		1			20			4			13			7		

* privé payé par centre confessionnel
 * Existence d'une pharmacienne privée au centre de santé à Kossou Ouinra

Source AOC, Enquêtes de terrain, 2009

Apparemment, il y a un nombre important de personnel soignant. Si on regarde les normes du personnel soignant/population et le statut général du personnel, on peut faire les constats ci-après :

- très peu d'agents de santé ont un statut de travailleur permanent : 8 sur 45 (inférieur à 20%). On ne peut donc s'assurer de la stabilité de ce personnel qui pour la majorité sont des contractuels sur mesures sociales (CMS) ou des communautaires ;
- Un(1) seul médecin pour une population estimée en 2009 à 82142 habitants. La norme prévoit 1 pour 5 000. Le taux de couverture est environ 6 % ;
- Quatre (4) sages-femmes pour 82 142 donc un taux de couverture proche de 50 % (48,7%) ;
- Le taux de couverture par rapport aux infirmiers est largement dépassé (soit 243%). Cette situation est heureuse et a conduit dans certaines localités à mettre des infirmiers dans le rôle de sage-femme. Il existe un potentiel à Kérou en matière d'infirmiers. Il y a en général 1 infirmier pour 4100 habitants au lieu de 10 000.

1.3.3. Hydraulique

Les sources d'approvisionnement en eau potable sont variables. Généralement ce sont les puits qui sont utilisés. Ce sont d'ailleurs les puits non protégés qui battent le record en la matière. On déplore la très faible couverture des eaux de la SONEB (quelques quartiers de Kérou centre) et l'utilisation des eaux de rivières comme eau potable. On note de plus en plus un grand nombre d'installations de forage avec PMH et d'AEV. Cependant la situation par rapport à la couverture en eau potable reste insatisfaisante. Le taux de couverture en eau reste de 52%.

1.3.4. Hygiène et assainissement

On note une insuffisance des points d'eau. Au regard de la norme la commune est dans mauvais drap pour une couverture totale en eau potable de sa population. Dans les grandes agglomérations le problème d'hygiène et assainissement se pose avec acuité. L'habitude WC familiale n'existant pas, le péril fécal est un fait. La gestion des ordures et autres déchets n'est pas assurée. Les anciens sites de prélèvement de sable sont vite transformés en dépotoirs "public" d'ordures. L'absence d'ouvrage d'assainissement ajoutée aux mauvais comportements hygiéniques rend les milieux agglomérés peu salubres.

1.3.5. Transport et Communication

Les infrastructures de transport sont essentiellement composées des routes carrossables, des pistes de desserte rurale, des pistes cyclables. Les routes les plus importantes sont les routes nationales N° 8 et N° 11.

Plusieurs autres pistes ou routes principales ou secondaires dans les différents arrondissements restent soit à ouvrir, soit à charger ou bien manquent d'ouvrage de franchissement.

1.3.6. Energie

Il y a le réseau d'énergie électrique de la SBEE qui couvre uniquement Kérou centre. Ni Kaobagou ni Firou ni Brignamaro ne sont desservis. Les distances totales de la basse et de la

moyenne tension à Kérou font respectivement 17 000 et 159 000 mètres. Les études sont en cours pour l'électrification prochaine de Brignamaro.

1.4. Environnement institutionnel

1.4.1. Administration communale

L'administration locale est gérée par un Conseil Communal ayant à sa tête un Maire élu. Le conseil communal de Kérou est composé de 17 membres. Les arrondissements sont gérés chacun par un chef d'arrondissement également élu. Chaque chef d'arrondissement dispose d'un secrétaire administratif. Les Arrondissements de Kérou, Firou et Kaobagou disposent de bureaux adéquats construits sur le PAPDC 2010 ; celui de Brignamaro a été réalisé en 2012 sur financement PAPDC 2011. Pour l'administration de la Mairie, le Maire de Kérou dispose pour sa gestion, d'un secrétaire général et de quatre (04) services techniques avec des divisions.

1.4.2. Principaux services déconcentrés

La commune de Kérou abrite un certain nombre de services déconcentrés de l'Etat qui sont installés, pour la plupart, au chef-lieu de la Commune. Ce sont : La Recette Perception, la poste du Bénin, la SONEB, la brigade territoriale de Gendarmerie, le CARDER, le Service des Eaux et Forêts, le Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), la Recette Auxiliaire des impôts, le Centre Communal de Santé, la Circonscription scolaire, Bénin télécom SA, le Centre de Promotion Social, etc.

1.4.3. Organisation socio-professionnelles

Au niveau de la commune, on rencontre les organisations ci-après : l'Association de développement de Kérou, l'Association «Toukossari» des femmes et l'Association des jeunes pour le Développement (AJD) de Kérou, l'Union Communale des Producteurs de Petits Ruminants de Kérou, l'Union Communale des Producteurs de Maïs .

Pour le coton on compte au total 190 organisations professionnelles de coton réparties dans les différentes associations faitières que sont ANPC, FENAPRA, FENAGROP, AGROP-B AGROP-N-V, ANACO-DE, UNAPRO.

Au niveau de la filière Anacarde, il y a une organisation communale qui est la faitière des Organisation des producteurs au niveau du village. A cela s'ajoute des organisations traditionnelles et autres organisations de caractère social et humanitaire

Plusieurs Projets et ONG interviennent dans la commune et travaillent dans différents secteurs comme l'agriculture, la transformation alimentaire, l'éducation, la santé, l'environnement, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la lutte contre l'excision etc. Le tableau ci-après fait le point de ces projets et ONG.

Tableau 6: présentation des organisations locales

Organisations	Activités
Faroumosso (Chefferie traditionnelle)	Couronne la Dynastie Wassangari, Intronise les chefs traditionnels. Gestion locale coutumière (droit foncier) et garde des traditions.
Chefs des Villages et leurs conseils	Développement villageois, administration locale
Damansounon (Chef Chasseurs)	Organise la chasse à la battue chaque année; Gestion des conflits liés aux ressources naturelles (et transhumances)
Groupements Villageois (GV)	Gestion des intrants et commercialisation du coton
Union communale des producteurs (coton, riz, anacarde...)	Organisation de la production ; Assistance aux étudiants ; Réparation des pistes rurales ; Construction des infrastructures sociocommunautaires.
Groupements Féminins	Fabrication et commercialisation de Gari ; tontines locales, culture de pomme de terre et de riz.
Groupement des jeunes "somina"	Entraide
Mission catholique	Religion, Assistance aux élèves
ONG	Promotion de l'alphabétisation, lutte contre l'excision, Protection de l'environnement, Appui à la Maîtrise d'ouvrage
Association de développement	Développement local
Association des parents d'élèves	Médiation des conflits scolaires ; Sensibilisation pour la scolarisation
Sériki N'Fulani (Chef peulh)	Gestion de la transhumance locale

Source : Extrait de tableau SNV

Tableau 7 : Principaux partenaires et intervenants

N°	STRUCTURES	DOMAINES D'INTERVENTION
PROJETS/PROGRAMMES		
1	Projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale (PADPPA)	Valorisation des points d'eau (Barrages) et des produits halieutiques, promotion des activités maraichères et protection des ressources naturelles
2	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC/GTZ)	Assistance technique, financière et institutionnelle
3	Programme d'Appui au Plan de Développement Communal (PAPDC)	Assistance technique, financière et institutionnelle
4	Programme d'Appui des Communes dans le domaine de l'Eau et Assainissement (PACEA)	Appui technique dans la gestion des puits d'eau (puits, P.M, etc.)
5	PLAN-BENIN	Parrainage des enfants, droit de l'enfant, Education, Santé, Assainissement, Moyen d'existence, Eau potable, Micro finance
7	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN)	Appui aux producteurs du riz pour la promotion de la filière riz, promotion des activités de transformation de noix de karité en beurre, promotion des foyers améliorés
8	Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ)	Faire connaître aux populations les textes et lois sur la justice, appui technique, financier et institutionnel des Tribunaux de Conciliation, des Tribunaux de Première Instance et la Société Civile
9	Population Service International (PSI)	Lutte contre le VIH-SIDA-IST et appui technique et institutionnel
10	Service Néerlandais des Volontaires (SNV)	Appui aux éleveurs dans la production animale
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES		
11	Potal men,	- alphabétisation des peulhs
12	Bien Etre Bénin	- Eau et assainissement
13	Alpha et Oméga Env.	- Planification et développement local
14	RABEMAR	- Eau et assainissement
15	RADESS	- SIDA
15	ANOPER	- Elevage avec les peulhs

Source : Enquête SDAC, 2009

1.5. Environnement socio- économique

L'économie de la commune de Kérou est dominée par des activités agricoles (agriculture et élevage) qui occupent plus de 87% de la population selon le RGPH3 de 2002.

Il ressort que les hommes sont des agriculteurs ou des éleveurs avec quelques spécificités au niveau de certains groupes socio professionnels. Les hommes Djerma sont en général des commerçants. Les la Boucherie et les métiers d'artisanat (maçonnerie, couture, soudure, électricité) sont souvent exercés par les baribas. En général les femmes sont ménagères ou commerçantes.

1.5.1. Agriculture, élevage, chasse, pêche

Production agricole

La seule culture industrielle pratiquée est le coton. Plusieurs autres cultures vivrières telles que le sorgho, le maïs, le manioc, l'igname, la patate douce, le haricot, le mil, le soja, le voandzou, l'arachide, le gombo, le piment, le tabac, la tomate, le sésame, sont également pratiquées.

La production est très diversifiée et importante. Elle est estimée, d'après la campagne agricole 2007-2008, tiré du Tableau de Bord Social à :

- 9 547 tonnes de céréales (Maïs, mil, sorgho, mil, riz)
- 75 711 tonnes de tubercules (ignames, patate douce, manioc)
- 787 tonnes de légumineuses (Niébé, soja).

En 2010-2011, la production a donné :

- 82.570 tonnes de céréales (Maïs, mil, sorgho, mil, riz) ;
- 64.279 tonnes de tubercules (ignames, patate douce, manioc) ;
- 6.319 tonnes de légumineuses (Niébé, soja, goussi, vandzou) ;
- 2.304 tonnes de produits de maraîchage ;
- 25 tonnes de cultures de rente (canne à sucre)

Les principales techniques de production demeurent la culture extensive, itinérante et sur brûlis, le travail à la main avec comme conséquence une destruction importante des espèces végétales, une forte utilisation des engrais chimiques et des insecticides, l'utilisation de la houe comme principal outil de travail. Mais on assiste depuis quelques années à la pratique de la culture attelée ; ce qui accroît sensiblement les surfaces cultivées qui varient parfois entre 10 et 17ha jusqu'en 2007. A partir de 2008, avec la mise en place des tracteurs, elles sont estimées à 46.000 hectares environ.

Elevage

C'est l'activité génératrice de revenus la plus importante après l'agriculture (polyculture vivrière ou industrielle). On compte dans la commune six postes d'élevage dont un avec infrastructure à Kérou, Brignamaro et Firou et trois sans infrastructures à, trois services vétérinaires privées à Kérou centre, Brignamaro et Fêtékou et deux pharmacies vétérinaires (Kérou centre, Brignamaro). Il existe des barrages à vocation pastorale construit du temps du projet de promotion de l'élevage dans l'Atacora. Bien que ces barrages constituent un facteur positif ils sont insuffisants et souffrent d'entretien. L'estimation faite selon les données du CARDER nous

renseigne sur 77.510 bovins, 30.900 ovins, 36.055 caprins, 37.700 volailles, 11.845 porcins et 8.635 canins au titre de la période 2010-2011.

L'élevage des bovins

L'élevage des bovins reste transhumant et la couverture vaccinale est partielle. Malgré l'existence de trois pharmacies vétérinaires et de trois postes d'élevage, l'insuffisance d'encadrement et de produits vétérinaires de qualité a été signalée surtout à Kaobagou et Brignamaro. La vente illicite de produits vétérinaires et l'auto médication sont autres choses qui minent l'élevage.

La chasse

La commune de Kérou dispose de réserves forestières et de parcs nationaux dont la disposition au niveau de l'espace communal se présente comme le montre le tableau N°19. Au niveau de ces zones se développent des activités de petites et moyennes chasses et aussi le braconnage.

Dans la forêt classée de l'Alibori supérieur se développe la petite et moyenne chasse avec armes à feu de décembre à août. La chasse à la battue se fait en saison sèche. Le long des cours d'eau, se pratique la petite chasse sur toute l'année et surtout en saison sèche.

Les réserves de faune du W et de la Pendjari sont les zones d'exercice de la chasse touristique. Ces activités se font sous le contrôle du CENAGREF et des AVIGREF. Dans les zones cynégétiques contigües aux parcs et aux communes de Kérou, Kouandé et Natitingou se développent une forte chasse illicite du fait du relief très accidenté et de la difficulté d'accessibilité par les services de protection de l'environnement. Cette zone très giboyeuse regorge d'une grande diversité faunique. Les braconniers y sont difficiles à appréhender.

La pêche et pisciculture

Cette activité est marginale. Les autochtones ne la pratiquent peu. Elle se pratique sur les cours d'eau (Mékrou et Pendjari) et sur les retenues d'eau citées plus hauts; il n'existe pas de données chiffrées sur les quantités de poissons pêchés par an dans la commune. Toutefois, avec l'appui du Projet Promotion de l'Elevage dans l'Atacora (PPEA), plusieurs villageois ont été formés ; ce qui a contribué à l'amélioration des techniques de pêche. La seule difficulté actuellement, provient des retenues d'eau qui sont peuplées de caïmans ; ce qui réduit les activités de pêche en ces lieux. Les activités de pêche et de pisciculture sont appuyées par le PADPA qui organise l'empoissonnement et la pêche au niveau des barrages.

Sylviculture

La sylviculture est en générale très peu développée dans la commune. Il y a cependant de fortes tendances à la production du teck et des essences fruitières comme l'anacardier et le manguier. On découvre également d'autres essences à vocation fourragère et de bois de feu introduits du temps du PPEA. Il s'agit entre autres du leuceana, d'eucalyptus, de Gmélina; des enrichissements sont par contre faits chaque année dans les UA de la FC de l'Ouémé Supérieur soit 39ha enrichis par an. Si la plupart des plantations souffrent d'une mauvaise organisation, le cas pour les planteurs d'anacardiens est autre. Il existe une organisation communale des planteurs, elle-même membre d'une organisation départementale et coiffant des organisations villageoises.

Tableau N° 8: Les statistiques suivantes sont fournies par le service de production animale du CARDER.

Année	2008-2009					2009-2010					2010-2011					2011-2012				
	Brign.	Firou	Kaob.	Kérou	Total	Brign.	Firou	Kaob.	Kérou	total	Brign.	Firou	Kaob.	Kérou	total	Brign.	Firou	Kaob.	Kérou	total
Bovins	10196	13386	968	47680	72995	11300	13800	998	49155	72253	11638	14214	1028	50630	77510	11987	14640	1059	52148	79834
Ovins	6984	7566	1455	13095	29100	7200	7800	1500	13500	30000	7416	8034	1545	13905	30900	7638	8275	1591	14322	31826
Caprins	7809	8827	1697	15617	33950	8050	9100	1750	16100	3500	8296	9373	1803	16583	36055	8545	9654	1857	17080	37136
Volailles	7100	8875	5325	14200	35500	7320	9150	5490	14640	36600	7540	9425	5655	15080	37700	7766	9708	5825	15532	38831
Porcins	1673	2790	1115	5577	11155	1725	2875	1150	5750	11500	1776	2961	1185	5923	11845	1829	3050	1221	6101	12201
Canins	2093	1610	322	4025	8050	2158	1660	332	4150	8300	2208	1700	352	4375	8635	2093	1610	322	4025	8891
Asins	04	34	09	48	95	05	35	10	50	100	06	35	11	55	107	06	36	11	57	110
Equins	-	-	01	05	06	-	-	01	03	04	-	-	01	03	04	-	-	01	03	04
Lapins	-	58	-	99	157	-	60	-	102	162	-	265	05	105	375	-	273	-	108	381
Aulacodes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chats	54	84	38	116	292	56	87	40	120	303	58	90	42	124	314	54	84	38	116	292
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: Secteur Elevage Kérou, Janvier 2013

Commerce et artisanat

De façon globale la commune est autosuffisante pour les vivriers à l'exception de quelques spéculations comme l'igname et le niébé. Elle offre principalement le maïs, le sorgho, le soja, les bovins, le fromage, les volailles et les caprins. La commune reçoit surtout les ignames à partir de Mars. Il reçoit également du manioc du gari et du Niébé. Les infrastructures marchandes dans la commune sont dominées par les marchés et les quelques boutiques et magasins.

Les marchés de Kérou s'animent tous les 4 jours. Les marchés ci-après s'animent les mêmes jours (pour les marchés situés sur la même ligne) et de façon successive (dans l'ordre de 1 à 4) :

1. Kérou et Ouinra ;
2. Djoléni, Kaobagou, Brignamaro et Ouoré ;
3. Boukoubourou, Pikiré et Yakrigorou ;
4. Firou, Fêtékou et Kossou.

1.5.2. Les flux commerciaux

On peut distinguer les flux locaux (à l'intérieur de la commune) et les échanges avec l'extérieur. Les échanges avec l'extérieur concernent aussi bien les communes voisines que les grandes villes du pays comme Djougou, Natitingou et Cotonou. Ces échanges portent aussi bien sur les produits animaux (les ruminants, le fromage, les œufs de pintades) que sur les produits végétaux (céréales, les légumineuses, les tubercules etc.).

Les autres produits comme les piles les produits pétroliers, les pagnes, les vêtements, rentrent toute l'année à Kérou en provenance des horizons divers.

1.5.3. Artisanat

L'artisanat à Kérou regroupe un certain nombre de métiers hérités de la tradition ou venus des nouvelles modes et habitudes de vie. Ce sont :

- Beauté : Coiffure homme et dame ;
- Vêtement : Tissage (tisserand), tailleurie et couture ;
- Bâtiment et mobilier : maçon, menuisier, soudeur ;
- Mécanique : mécanicien, vélos, motos et voiture.

Tous ces métiers d'arts comptent plusieurs ateliers dont les plus importants sont concentrés à Kérou centre et dans une moindre mesure dans les autres agglomérations.

1.5.4. Tourisme, hôtellerie

Une partie du territoire communal de Kérou est située dans la zone cynégétique et dans le parc national de la Pendjari. Ceci représente une énorme potentialité. A côté de cette zone, il y a plusieurs sites et curiosités touristiques très intéressants mais non exploités. La commune pourrait bien se saisir de ces opportunités et faire de son espace une zone de fréquentation des touristes. La commune de Kérou est à cheval entre le Parc Pendjari et le W

2. Analyse transversale des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement

2.1. Agriculture

L'agriculture demeure itinérante sur brulis dans la commune de Kérou. Elle était consommatrice d'espace avec la technologie utilisée (outils aratoires archaïques). Avec l'introduction de la culture attelée et des machines agricoles performantes, la pression sur les ressources foncières devient plus accrue. Les unités agricoles vont croissantes. Les champs s'installent partout, sur les couloirs de passage des animaux, dans les réserves forestières et même dans les réserves de faunes au détriment de la réglementation en vigueur. La commune de Kérou est le grenier du Département. Elle est la première productrice de coton au détriment également de l'environnement avec une forte utilisation d'engrais, d'insecticides, d'herbicides et de pesticides.

2.1. Elevage et ressources pastorales

Le niveau de la technologie d'élevage reste assez élémentaire. L'élevage des bovins est transhumant. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs compromettent la cohabitation. De même l'effectif du cheptel local associé au cheptel transhumant transfrontalier constitue une fuite de ressources que la commune doit désormais maîtriser.

2.2. Chasse et ressources fauniques dans le domaine protégé de la commune

Les antilopes, les aulacodes, les reptiles, les petits rongeurs et une gamme variée d'oiseaux sont fréquents dans les formations naturelles et les jachères. La chasse sportive permettrait de renflouer la caisse de la commune. Elle est pratiquée par les touristes. La capacité d'accueil de la commune pour le tourisme est quasiment nulle. Deux motels à Kérou de capacité de 20 personnes environ chacun. Il n'y a pratiquement pas d'opérateur vraiment engagé sur la valorisation du patrimoine touristique de la commune.

2.3. Etat des lieux des aires protégées de la commune

Pour ce qui est de la faune, l'essentiel est contenu dans la zone cynégétique faisant partie intégrante du parc national de la Pendjari et du parc W situés au nord de la commune. Les principales espèces fauniques rencontrées sont les buffles, les éléphants, les lions, les singes et une gamme variée d'oiseaux. Certaines de ces espèces animales se retrouvent également dans les zones classées. La conservation des aires protégées de la commune dépend de la politique mise en place par les acteurs concernés.

2.3.1. Etat de lieu des ressources ligneuses et non ligneuses

Certaines espèces végétales utiles sont de plus en plus rares. Il s'agit entre autres du *Borrassus ethiopicum* (rhônier), *Khaya senegalensis* (caïlcédra), *Pterocarpus spp* (Venn). La désertification et l'abatage sauvage des arbres ont provoqué leur régression voire disparition.

Comme produits forestiers non ligneux, nous avons les PFLN d'origine animale et les PFNL d'origine végétale. Les PFNL sont constitués de feuilles de teck, de feuilles de moringa, des fruits de karité et de néré, de racines et d'écorces d'arbres.

Tableau 9 : Répartition des zones de chasse

Zone de chasse	Pratique de chasse, période	Observation (difficultés, etc.)	Perspectives et actions
Forêt classée de l'Alibori supérieur	-Petite et moyenne chasse avec arme à feu pendant au moins 9 mois dans l'année de décembre à août -Chasse à la battue en saison sèche	Les braconniers sont difficiles à appréhender surtout que se sont les riverains ou même des résidents de la Forêt classée	Installer une ranche faunique
Zone protégée le long du fleuve Mékrou	- c'est la petite chasse qui s'étend sur toute l'année - la pratique de cette petite chasse est plus accentuée en saison sèche	Le retour de la chasse s'effectue la nuit profonde ce qui rend difficile les appréhensions	Installer un poste forestier avancé
Parc W	-la pénétration des riverains n'est du côté Firou et Kaobagou très importante	La gestion est placée sous l'autorité du CENAGREF surtout les AVIGREF installés dans les villages. La collaboration des AVIGREF avec le forestier est difficile	Aménager l'espace à des fins touristique
Parc NP	-la pénétration des riverains est très importante du côté Firou et Kaobagou	Idem	Aménager l'espace à des fins touristiques

Source : Poste forestier de Kérou, Diagnostic SDAC, 2009

Tableau 10: Occupation du sol dans la commune de Kérou

Eléments d'occupation du sol	Superficie (ha)	Taux de couverture de sol (%)
Galerie forestière	13 034	3.48
Forêt dense sèche	1 433	0.3
Forêt claire et Savane boisée	77 021	20.5
Savane arborée et arbustive	174 385	46.56
Savane saxicole / affleurement	20 209	5.4
Savane à emprise agricole	56 987	15.23
Mosaïque de cultures et jachère	29 586	7.9
Agglomérations et routes	1 820	0.49

Source : CENATEL, 2004

Les zones de culture et les zones à emprise agricole occupent ensemble un pourcentage de **23,13%** de l'étendue du territoire de Kérou. Les affleurements rocheux prennent environ **5,4%** de l'espace du territoire communal. Une zone intermédiaire représentée par les savanes arborées et arbustives occupent la plus grande partie du territoire soit **46.56%**.

Les différentes formations végétales sont fortement dégradées du fait de l'agriculture extensive et de l'élevage transhumant. Si rien ne se fait pour inverser les pratiques actuelles d'agriculture et d'élevage on assistera d'ici quelques décennies à la désertification de la région.

Tableau 11: Réserves forestières de Kérou

N°	Arrondissement	Réserves forestières
1	Brignamaro, Kérou	Forêt classée de l'Alibori supérieur qui commence à peu près à 50 km de Ouassa en venant à Kérou. Elle longe la route du côté droit et se situe à des distances variant entre 5 et 50 Km de celle ci
2	Kaobagou et Firou	Parcs nationaux du W et de la Pendjari
3	Le long du fleuve Mékrou	Forêt protégées riches par endroit

Source : Poste forestier de Kérou, Diagnostic SDAC, 2009

2.3.2. Etat des lieux des ressources naturelles en eau

Un réseau hydrographique composé de rivières permanentes à savoir, le Mékrou et la Pendjari avec des affluents à régime torrentiel. Les affluents de l'Alibori colonisent la partie Est de la commune de Kérou et de cours d'eau saisonniers sur lesquels plusieurs barrages ont été construits.

Tableau 12 : Ressources en eau de la commune

Ressources	Nom	Nature	Localisation
Hydrologique	Mékrou Parc W	Tourisme de vision, Chasse, pêche	AP
	Pendjari PNP		AP
	Rivières		AP et DP
	Barrages (crocodiles)		AP et DP
	Mares (crocodiles)		AP et DP
	Chutes et cascades	Tourisme de vision	AP et DP
Edaphique/Géologiques	Chaîne de montagne	Tourisme de vision	AP et DP
	Paysage panoramique et pittoresque	Tourisme de vision	AP et DP
	Chutes et cascades	Tourisme de vision	AP et DP

Source : Golf expertises 2012

Tableau 13 : Tableau des attractions touristiques de la commune de Kérou

N°	Nom du site	Arrond.	Lieu	Type du site	Évaluation
Sites naturels					
1.	Chute d'eau de Firou	Firou	Firou	Cascade / Deux lieux de fétiches / Promenade / Escalade	Site secondaire
2.	Retenue d'eau de Batinin	Firou	Batinin	Lieu de repose / Observation des oiseaux / Randonnée	Site secondaire
3.	T'chie'ba-Tankouakou	Firou	Parc Pendjari	Formation rocheuse extraordinaire / Fétiche / Parc Pendjari	Site principal avec restrictions
4.	Entrée parcs et zone de chasse de Konkombri	Kaobagou	Kaobagou / Konkombir	Parc W et Pendjari / Camp de chasse / Chute d'eau	Site principal
5.	Barrage de Pikiré	Kérou	Pikiré	Observation des crocodiles, Lieu de repos /Promenade	Site secondaire
Lieux de fétiches					
6.	Fétiche de Gbe-Boro	Brignamaro	Kongourou	Fétiche / Promenade	Site secondaire
7.	Grotte de Kpe-Worou	Brignamaro	Koussou-Winra	Fétiche / Site naturel	Site secondaire
8.	Fétiche de Gammonkinnin	Kérou	Kérou-Centre	Fétiche	Site secondaire
9.	Fétiche de Kpetara	Kérou	Bonni	Fétiche / Promenade / Site naturel	Site secondaire
Attractions et événements culturels					
10.	Danse Kirarou	Brignamaro	Kongourou	Danse traditionnelle	Site secondaire
11.	Danse Téké	Kérou	Pikiré	Danse traditionnelle	Site secondaire
12.	Une journée dans	Kérou	Toudakou-	campement Peulh /	Attraction

	un camp Peulh		Gourè-Kessè-Gando	Transformation agro-alimentaire	principale
Autres sites					
13.	Les tombes des rois / Fête de la Gaani	Kérou	Kérou-Centre	Site de royauté / Fête culturelle et traditionnelle	Site secondaire
14.	Beurre de Karité	Kérou	Gougnénou – Toudakou-Gando	Transformation agro-alimentaire / Fabrication traditionnelle et moderne	Site secondaire

Source: ADEPTE 2012

Tableau 14 : Fiche signalétique de la situation Forestière de la commune de Kérou

Superficie de la commune	3745 km2 soit 374 500 ha
Population	62 632 Hbt, (Bariba:73%, Gourmantché: 13%, Peulh: 11%, autres: 3%)
Hydrographie	Rivières:Pendjari, Mékrou; Affluents: 11 Mare: 12, Bas-fonds
Formations forestières (superficies ha)	Forêt claire/Savane boisée : 38 049 ha ; Forêt dense : 491 ha ; Galerie forestière : 8 388 ha ; Mosaïque culture et jachère : 61 965 ha ; Plantation : 420 ha ; Savane arborée et arbustive : 264488 ha ; Total : 373800
Essences caractéristiques	Vitellaria paradoxa: 12,60 pieds/ha; Detarium microcarpum: 12,01 pieds/ha; Crossopteryx febrifuga: 9,51 pieds/ha
Surface terrière (m2/ha)	4,546
Diamètre moyen (cm)	17,17
Densité d'arbres (pieds/ha)	138,65
Nombre de postes forestiers	03 : Kérou ; Boukoubrou ; Firou
Présence forêts classées	Alibori-Supérieur au Sud-Est de la commune
Présence de forêts sacrées	FS Gbéboro de Kossou-Ouinra et Kongourouba de Kongourou(Brignamaro), Bonnisonkpijan de Pikiré (Kérou),
Réserve de Faune	Zone cynégétique de l' Atacora et zones de chasse de Kaobagou et de Konkombri
Sites à attrait particulier	Galerias forestières (à Kaya senegalensis, Diospyros mespiformis, Kigelia africana...), forêt ripicole (à cola, Morellia, Syzygium...) et forêts claires (à Isoberlina doka ...)
Exploitation forestière	Production de bois énergie, de bois d'œuvre et de bois de service
Infrastructures	Campement de chasse: 2 , Campement Mékrou: 1 , Bureau: RCPEN ; Mirador, Hotel, Campement: Néant ,Motel: 2 , pistes praticables: néant
Principaux problèmes de gestion des ressources naturelles	Braconnage, chasse culturelle non contrôlée et non assistée par les agents forestiers, pression foncière sur les aires protégées dues à l'extension des champs pour la culture d'igname et de coton, transhumance transfrontalière avec de fréquentes incursions illégales dans les réserves.

Source : IFN 2007, Golf Expertises Janvier 2013

3. Synthèse de la problématique de développement environnemental de la commune

Le profil environnemental de la commune de Kérou est dans le tableau 15.

Une observation de la commune révèle l'existence de plusieurs écosystèmes. Un écosystème humide, un écosystème terrestre et un écosystème forestier. On observe parfois des écosystèmes mixtes. D'autre part, trois grandes parties sont observées. Il s'agit de la Forêt classée de l'Alibori supérieur, et de la zone de chasse de la zone cynégétique de la Mékrou et de l'Atacora qui forment l'aire protégée; et la pénéplaine formant le domaine protégé.

La gestion de ces écosystèmes de même que de ces zones est régie par des textes législatifs et réglementaires. Au nombre de ces textes, nous avons des conventions, des lois, des décrets d'application de loi, des arrêtés etc.

En dépit cet arsenal juridique mettant les garde-fous dans l'exploitation des ressources naturelles de notre pays, des déviations énormes sont observées. Ces déviations sont largement observées dans la commune de Kérou.

Des abattages d'essences ligneuses sans respect des normes en vigueur par des scieurs à la solde d'exploitants forestiers bien organisés pour accomplir leurs sales besognes. Leur objectif est de sortir le maximum de bois d'œuvre (madriers) des zones forestières avant l'installation des pluies.

La mécanisation agricole qui devrait être un moyen pour augmenter la force de travail, afin d'accroître les rendements, ne l'est plus. Elle est plutôt devenue un moyen pour accroître ses parcelles et domaines agricoles (de coton et d'igname) au détriment des forêts et réserves de faune.

Les systèmes améliorés de production ne sont pas adoptés par un grand nombre de producteurs, la grande majorité utilise les méthodes non améliorés malgré les paquets technologiques qui sont mis à leur disposition par les services compétents. L'agriculture demeure itinérante sur brûlis et l'élevage transhumant. Les surfaces emblavées chaque années vont croissantes à la satisfaction des acteurs du développement agricole; le cheptel bovin, ovin et caprin va croissant aussi à la satisfaction des agents du secteur élevage. Une grande partie de ce cheptel part en transhumance en période de pluie pour éviter les conflits avec les agriculteurs; une forte partie reste dans les communes de Tanguiéta et Matéri pour éviter les surcharges de pâturage à Kérou.

Les braconniers ont jeté leurs dévolus sur les réserves de faunes à la recherche de la protéine animale de qualité et des parties d'animaux utiles dans la pharmacopée. Ils menacent ainsi la diversité biologique et perturbent la chaîne alimentaire.

Ces pratiques sont peu orthodoxes et conduisent à la destruction progressive de l'environnement. Sur l'échelle des valeurs qui va de 1 à 4, 4 exprimant la borne supérieure (abondance de la ressource) et 1 la borne inférieure (amenuisement de la ressource) dans l'appréciation de l'état des ressources naturelles de la commune par un échantillon de la population, il est noté que la commune de Kérou se situe à 2,75 soit 3. Des disparités sont toutefois observées d'un arrondissement à un autre. Les arrondissements de Brignanmaro et Kérou-Centre se trouvent respectivement à 2,5 et 2,3 alors que Firou et Kaobagou sont respectivement à 2,8 et 3,4.

Eu égard à ces données, il ressort que la situation écologique de la commune de Kérou n'est globalement pas critique en dehors de quelques aspects qui méritent réflexion. Le cadre de vie et les écosystèmes des arrondissements de Kérou-Centre et Brignanmaro, arrondissements situés

dans la pénélaine propice aux activités agricoles, sont dégradés. Les colons agricoles venus de Banikoara et les exploitants forestiers fuyant les mailles du service forestier local par Yara, frontière avec Sinendé, sont les bêtes noires de la commune.

Les braconniers se retrouvent tant du côté des autochtones que des expatriés burkinabè abattant la faune, parfois en complicité passive avec des agents forestiers dont les interventions n'auraient jamais été promptes.

Enfin, les transhumants nigériens qui traversent les réserves avec des effectifs énormes de zébus. Ces troupeaux constituent une ressource en fuite fiscale puisque que les taxes prélevées ne sont pas budgétisées.

La transhumance est une activité utile sur le plan zootechnique et sur le plan économique. Elle ne peut être considérée comme un fléau. Elle doit être améliorée.

Pour que les générations futures puissent produire les vivres qui leurs seront nécessaires, le milieu naturel doit être non seulement protégé mais aussi restauré, tâches qui incombent aux populations de Kérou. La commune de Kérou doit être ménagée au risque de voir tout son patrimoine forestier, floristique et faunique disparaître en feu de paille et laisser place au désert. Pour ce faire, et pour éviter la satisfaction des besoins immédiats au détriment du futur, il est crucial que de nouvelles attitudes soient adoptées.

Les pratiques culturelles actuelles consommatrices de l'espace et destructrices de l'environnement doivent faire place à des méthodes qui permettront d'augmenter la production sans détruire les systèmes naturels dont dépend l'agriculture.

Les terres usées doivent être mises au repos pour que la nature restaure leur fertilité. Les superficies cultivées sur les terres marginales et fragiles doivent être réduites.

Les augmentations de production doivent être obtenues par une utilisation plus intensive des meilleures terres plutôt que par un accroissement des superficies.

Dans les zones pastorales, on doit reconstituer le peuplement de graminées, par des réensemencements. La protection des peuplements naturels ira de pair avec les plantations collectives et individuelles. Il faudra rationaliser l'exploitation des pâturages. La terre et l'eau sont des ressources et ne doivent pas être gérées de façon anarchique. L'élevage et l'agriculture doivent être pensés en termes de complémentarité et non en termes de concurrence.

L'emploi doit être stimulé dans la commune de Kérou pour absorber la main d'œuvre qui migre souvent vers d'autres communes. L'artisanat local basé sur l'agriculture est une piste de sortie. La vie dans la commune doit être rendue attrayante. Il faudra transporter les villes à la campagne par une amélioration de l'enseignement, des soins de santé et autres services sociaux.

Les milieux naturels régressent sans cesse sous l'effet des actions anthropiques avec comme conséquences, la dégradation de l'environnement, le développement de nouvelles maladies et les changements climatiques. Le contexte socio-économique est soumis aux pressions démographiques et à la concurrence autour des ressources naturelles. D'où une nécessité d'investigations permanentes, donc l'importance de ces études pour une meilleure implication des populations limitrophes des espaces à aménager.

Tableau 15: Synthèse du profil environnemental de la Commune

Secteurs du PCC	Problèmes environnementaux prioritaires	Description sommaire	Niveau de pression sur les ressources			Groupes d'acteurs	Ressources naturelles affectées
			A	B	C		
Agriculture	- Erosions	- Terre arable emportée par l'eau et le vent				- Agriculteurs ; - Exploitants forestiers ; - Exploitants de carrière de sable/gravier	- Sol
	- Déforestation	- Abattage abusif des arbres sans assurer leur remplacement				- Agriculteur ; - Exploitant forestier ; - Exploitant de carrière de sable/gravier	- Forêt
	- Pression parasitaire	- Destruction des cultures par des ravageurs (insectes, acariens, rongeurs, oiseaux) dont la population explose à cause de l'utilisation incontrôlée des pesticides ou de la rupture de la chaîne alimentaire ;				- Agriculteurs ; - Exploitants forestiers ;	- Cultures
	- Destruction de la structure des sols	- Introduction de machine agricole non adaptée au type de sol				- Agriculteurs ; - Etat - Communes - Equipementiers	- Sol
	- Déboisement des bas fonds	- Destruction de l'écosystème par des aménagements non adaptés				- Agriculteurs ;	- Bas fond
	- Changement climatique	- Perturbation du cycle climatique				- Agriculteurs ; - Exploitants forestiers ; - Communauté internationale	- Environnement
Elevage	- Prolifération des pestes	- Morbidité/mortalité élevée dans l'élevage				- Eleveurs ; - Transformateurs	- Animaux d'élevage
	- Conflit entre éleveurs et agriculteurs	- Le non respect des limites des zones est source de conflit - Le non respect du couloir de transhumance entraîne des affrontements parfois mortels entre				- - Eleveurs - Agriculteurs	- Sol - Végétation - Eau

Secteurs du PCC	Problèmes environnementaux prioritaires	Description sommaire	Niveau de pression sur les ressources			Groupes d'acteurs	Ressources naturelles affectées
			A	B	C		
		les éleveurs et les agriculteurs					
Pêche	- Comblement des plans d'eau	- Diminution des profondeurs des plans d'eau				- Agriculteurs ; - Pêcheurs ; - Exploitants de carrière	- Plan d'eau
	- Diminution de la population halieutique par la pollution des cours d'eau (y compris la biodiversité)	- Présence des produits toxiques issus de l'agriculture ou de la pêche dans les cours d'eau par suite de leur mauvaise gestion				- Agriculteurs ; - Pêcheurs ; - Fournisseurs d'intrants	- Plan d'eau
SECTEURS SOCIAUX							
-Education /alphabétisation	-Disparité dans la répartition des infrastructures Insuffisance d'arbres dans les écoles	Des arrondissements sont sans écoles maternelles ou collèges d'enseignement ou centres d'alphabétisation				La Mairie, l'Etat	La jeunesse
-Santé	Santé de la reproduction Manque d'incinérateurs pour la gestion des déchets médicaux	Insuffisance de personnel Risques sanitaires élevés				La Mairie, l'Etat	Le capital humain de la Commune
-Gestion du foncier	Mutation dans la propriété foncière, Conflits fonciers	Augmentation de la taille des exploitations agricoles du fait de la mécanisation de l'agriculture entraînant des pénétrations incontrôlées dans les aires protégées.				Les familles	Le capital foncier Les AP
-Culture, jeunesse, Sports et Loisirs	Léthargie de la promotion de la culture, de la jeunesse, des sports et loisirs	On note une dormance du secteur culturel et ludique. La Commune dispose d'un seul centre des jeunes. Dans les arrondissements, on ne note pas une promotion de la jeunesse, de la culture, des sports et loisirs.				La Mairie, les élus, les partenaires au développement	La jeunesse
-Energie	Faible couverture en énergie électrique Destruction des ressources forestières ligneuses	Plus de 70% des ménages dans la Commune n'ont pas accès à l'énergie électrique. C'est un luxe et un rêve lointain pour la grande majorité de la population de la Commune				L'Etat Mairie Ménages	Le capital humain de la Commune Ressources ligneuses
-Transports	Dégradation des Routes	Les réseaux primaires, secondaires et de liaison qui sont des routes en terre				Etat La Mairie	Le capital humain de la Commune

Secteurs du PCC	Problèmes environnementaux prioritaires	Description sommaire	Niveau de pression sur les ressources			Groupes d'acteurs	Ressources naturelles affectées
			A	B	C		
	Pistes de desserte rurale mal entretenues et impraticables	sont dans un état dégradé. Les pistes de dessertes rurales sont dégradées et impraticables. Cette dégradation des pistes ne facilite pas l'écoulement des produits agricoles				Populations	Sols
-Télécommunication	Faible couverture du territoire de la Commune par les services de téléphonie mobile ou fixe.	Tout le territoire de la Commune n'est pas couvert par les différents réseaux GSM ou par les services de BENIN TELECOMS.				Sociétés de GSM	Le capital humain de la Commune
-Marchés	Délabrement des marchés Pollutions de tout genre	Les marchés sont dans un état de délabrement poussé. En réalité les infrastructures nécessaires pour faire de ces lieux des sites offrant un cadre sain et modernes de commerce font largement défaut.				La Mairie	Le capital humain de la Commune
- Flore - Faune	Conservation et promotion de la diversité biologique	L'installation anarchique, l'agriculture itinérante sur brûlis, entraînent une régression des habitats et une érosion ou perte de la diversité biologique				La Mairie, les populations	Le capital humain de la Commune Diversité biologique
- Eaux et assainissement -Cadre de vie -Gestion des déchets	- Assainissement et hygiène de base - Accès à l'eau potable - Aménagement du territoire, - Pollution des eaux	Le cadre de vie est insalubre du à un défaut de gestion adéquate des déchets solides ménagers de toutes sortes. L'utilisation des engrais chimiques dans la production agricole et autres pesticides polluent les eaux de surface et entraînent leur eutrophisation.				La Mairie, les populations	Le capital humain de la Commune L'air Nappe phréatique Sols Faune
- Mines - Sols	Erosions des sols	Le dénudement des sols par les pratiques agricoles et d'exploitation des carrières de sable, de latérites favorisent une dégradation des sols par une combinaison des érosions éoliennes, hydriques dont les conséquences sont difficiles à corriger.				La Mairie, les populations	Les sols

4. Prise en compte de la conservation de la faune sauvage et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques

4.1. Elaboration de la vision de développement

4.1.1. Vision du PDC de la commune de Kérou

« D'ici l'an 2030, la commune de Kérou assure son auto développement dans l'union et par un travail florissant »

S'inspirant donc de cette vision du PDC qui ne prend pas assez en compte la gestion durable de l'environnement et la vision du Ministère de l'environnement, la vision du Plan Communal de Conservation de Kérou s'intitule comme suit.

4.1.2. Vision du PCC de la commune de Kérou

D'ici l'an 2030 les Ressources Naturelles sont mieux gérées et constituent un facteur de développement économique de la commune de Kérou

De cette vision du PCC, nous définissons un objectif global et trois objectifs spécifiques.

L'objectif global : Les recettes globales de la commune sont améliorées à travers les ressources générées par les Aires Protégées.

Les objectifs spécifiques sont :

- Gérer durablement les ressources naturelles situées sur les aires protégées et les domaines protégés
- Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant très aux aires protégées
- Assainir le cadre de vie des populations de la commune de Kérou

4.2. Orientations stratégiques du PCC

Le PDC a cinq orientations dont la troisième (Assurer une gestion durable des ressources forestières et des carrières (de sables, graviers et autres)) concerne la Foresterie, l'Environnement et l'Industrie de transformation en conformité avec le point 7 des OMD (**Assurer un environnement durable**) et de la SCRP (**Développement équilibré et durable de l'espace national**).

L'orientation N° 3 du PDC de la commune est déclinée en trois points que sont :

- Développer les plantations et les forêts communautaires
- Contribuer à la protection des forêts classées
- Gérer durablement des carrières de sables et de gravier

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que le PDC ne prend effectivement pas assez les questions de gestion et de conservation de la faune, de l'habitat de faune et de la diversité biologique en compte. Fort de cela, trois axes et six orientations stratégiques sont proposés pour la conservation des ressources naturelles.

Tableau 16 : Orientations et axes stratégiques du PCC

N°	Axes Stratégiques	Orientations stratégiques	Secteurs concernés
1.	Protéger, conserver et gérer les aires protégées et les domaines protégés de la commune de Kérou afin d'en tirer des ressources complémentaires pour accroître les ressources propres de la commune	OS1 : Les réserves forestières de faune, flore et de biodiversité de même que les cours d'eau et plans d'eau sont protégés /aménagés. OS2 : De petites et moyennes entreprises performantes et viables s'installent et favorisent le développement de secteurs clés comme l'hôtellerie, le commerce, le tourisme, l'agriculture et l'élevage etc.	Faune, flore, biodiversité, plan d'eau Commerce, Tourisme, hôtellerie, éco tourisme
2.	Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant très aux aires protégées et à l'assainissement du cadre de vie	OS3 : Utiliser les différents types de canaux existant pour atteindre la grande masse OS4 : Organisation de l'éducation environnementale pour un changement de comportement	Diverses thématiques à définir La communication sociale
3.	Assainir le cadre de vie des populations de la commune de Kérou	OS5 : les facilités sont offertes aux structures qui désirent s'investir dans le ramassage des ordures ménagères OS6 : Les agglomérations sont viabilisées, aménagées et assainies et offrent un minimum de services à leurs habitants	Environnement urbain et rural

Objectifs stratégiques	Résultats
OS1 : Protéger, conserver et gérer les aires protégées et les domaines protégés de la commune de Kérou afin d'en tirer des ressources complémentaires pour accroître les ressources propres de la commune à l'aide des associations villageoises, inter villageoises, communales et intercommunales	<p>R1 : La diversité biologique de la commune, l'intégrité de ses aires protégées (forêt classée de l'Alibori Supérieur, RTBW, forêts sacrées, réserve communautaire de faune, Zone cynégétique,...) sont conservées de manière durable</p> <p>R2 : Les conditions sont mises en place pour une réelle promotion de l'écotourisme</p> <p>R3 : Les zones et séries de production/ conservation sont créées et respectées</p> <p>R4 : Les femmes sont impliquées dans le processus de conservation de la biodiversité de la commune</p> <p>R5: Les MRB de la commune sont mis en place ou sont appuyés</p> <p>R6 : la promotion des AGR est soutenue afin de réduire la pression sur les ressources naturelles</p> <p>R7 :Les aménagements et espaces agropastoraux sont mieux organisés et gérés afin de réduire les différents types de conflits autour de ces points d'eau</p> <p>R8 : Les AP (RF, FS et forêts classées) sont protégées et valorisées au profit de l'écotourisme. Des comités villageois de riverains des AP seront créés (AVIGREF).</p> <p>R9 : Le reboisement forestier et le verdissement urbain seront initiés par la commune et le CARDER.</p> <p>R10 : Le contrôle des abattages et du braconnage est renforcé par la commune.</p>

<p>OS2 : Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant très aux aires protégées et à l'assainissement du cadre de vie</p>	<p>R11: Les actions d'IEC pour la gestion durable et l'aménagement des RN et la conservation des Réserves et de la biodiversité sont mises en place</p> <p>R12 : Les capacités des élus, techniciens communaux et agents de communication sont renforcés</p> <p>R13: L'amélioration du fonctionnement de l'administration locale</p> <p>R14 : Les femmes sont plus impliquées dans les actions d'IEC à travers des chants à thème</p> <p>R15: des concours de chants sont organisés et les meilleurs primés</p>
<p>OS3: Assainir le cadre de vie des populations de la commune de Kérou par l'amélioration de la qualité de service offert</p>	<p>R16: renforcement du système éducatif de la Commune par le relèvement du taux de scolarisation, le renforcement des infrastructures de qualité et de personnels qualifiés</p> <p>R17 : les différents documents de planification urbaine sont mis en place</p> <p>R18 : des plaquettes comme supports aux enseignements dans les écoles primaires et les cours secondaires sont élaborés</p> <p>R19 : Les latrines publiques et les WC familiaux sont construits et utilisés à grande échelle</p> <p>R20: La valorisation Les potentialités économiques sont valorisées à travers la poursuite de l'aménagement des marchés, l'entretien et l'aménagement de XX Km de pistes rurales prioritaires et l'assainissement de la gestion des marchés du territoire communal</p> <p>R21: Le renforcement de la Commune en équipements hydrauliques et la mise en place d'un système de gestion et d'entretien durable des points d'eau</p> <p>R22 : Organiser la chaîne de traitement des ordures ménagères et autres déchets organiques</p> <p>R23: Les quartiers et chefs-lieux d'arrondissement sont assainis</p> <p>R24: La population et autres structures locales ont participé de manière citoyenne aux actions de développement</p>

Ces orientations et axes stratégiques sont la base pour l'élaboration du cadre logique du plan communal de gestion et de conservation durable de la diversité biologique et des aires protégées de Kérou (PCC). Ce présent PCC est un document sectoriel.

5. Cadre logique du plan communal de conservation durable de la diversité biologique et des aires protégées

5.1. Cadre logique

Le tableau 17 montre le cadre logique du plan communal de conservation.

Tableau 17 : **Cadre logique des activités de gestion durable de l'environnement et de conservation de la faune de la commune de Kérou**

Logique d'intervention		Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
L'objectif global : Les recettes globales de la commune sont améliorées à travers les ressources générées par les Aires Protégées.				
Axe stratégique1 : Protéger, conserver et mieux gérer les aires protégées et les domaines protégés de la commune de Kérou afin d'en tirer des ressources complémentaires pour accroître les ressources propres de la commune				
OS1 : Les réserves forestières de faune, flore et de biodiversité de même que les cours d'eau et plans d'eau sont protégés /aménagés.	R.1: La diversité biologique de la commune, l'intégrité de ses aires protégées (forêt classée de l'Alibori Supérieur, RTBW, forêts sacrées, réserve communautaire de faune, Zone cynégétique,...) sont conservées	Les espaces réservés aux Aires Protégées sont matérialisés et protégés	Marquage des espaces Rapports d'activités	Disponibilité des acteurs locaux Appui budgétaire
	R2 : Les conditions idoines sont mises en place pour une réelle promotion de l'écotourisme			
	R3 : Les zones et séries de production/ conservation sont créées et respectées	Les zones de pâturage, de pacage, de culture et autres sont aménagées	Rapports	Les affectations de la commune sont disponibles
	R4 : Les femmes sont impliquées dans le processus de conservation de la biodiversité de la commune	Quatre groupements de femmes sont créés dans chacun des arrondissements	Documents statutaires	
	R5: Les MRB de la commune sont mis en place	Un MRB est mis en place dans Brignamaro (FC)	Rapports statutaires	Plans d'aménagement sont disponibles
	R6 : la promotion des AGR est soutenue afin de réduire la pression sur les RN	40 promoteurs sont appuyés	Demande de financement	Le financement est disponible
	R7 :Les aménagements et espaces agropastoraux sont mieux organisés et gérés afin de réduire les différents types de conflits autour de ces points d'eau	Quatre mares sont surcreusées	Rapports techniques	Le financement est disponible
OS2 : De petites et moyennes entreprises performantes et viables s'installent et favorisent le développement de secteurs clés (hôtellerie, commerce, tourisme, agriculture, élevage etc.)	R8 : Les AP (RF, FS et forêts classées) sont protégées et valorisées au profit de l'écotourisme. Des comités villageois de riverains des AP seront créés (AVIGREF).	Pourcentage des micros projets appuyés	Rapports ODETA,	environnement économique stable
	R9 : Le reboisement forestier et le verdissement urbain seront initiés par la commune, l'Inspection Forestière et le CARDER.	5000 plants mis en terre dans les quatre arrondissements	Rapports	Les plants sont disponibles
	R10 : Le contrôle des abattages d'arbres et du braconnage est renforcé par la commune.	Réduire de 50% le taux de braconnage et d'abattage incontrôlé.	Rapport	Trois postes forestiers avancés sont construits
Axe stratégique 2 : Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant très aux aires protégées et à l'assainissement du cadre de vie				

OS3 : Utiliser les différents types de canaux existant pour atteindre la grande masse	R11: Les actions d'IEC pour la gestion durable et l'aménagement des RN et la conservation des Réserves et de la biodiversité sont mises en place	Des émissions sont réalisées	Grille des programmes et micro trottoir	
	R12 : Les capacités des élus, techniciens communaux et agents de communication sont renforcés	Trois modules de formation sont élaborés	Rapports de formation	
	R13: L'amélioration du fonctionnement de l'administration locale	Un appui en équipement est fait	Bordereau de livraison	
OS4 : Organisation de l'éducation environnementale pour un changement de comportement	R14 : Les femmes sont plus impliquées dans les actions d'IEC à travers des chants à thème	Huit chants à thèmes sont composés	Les supports sont disponibles	
	R15: des concours de chants sont organisés et les meilleurs primés	Les quatre premiers sont primés	Rapports	
Axe stratégique 3 : Assainir le cadre de vie des populations de la commune de Kérou				
OS5: les facilités sont offertes pour les PME/PMI désireuse de s'investir dans le ramassage des ordures ménagères	R16: le système éducatif de la Commune est renforcé par le relèvement du taux de scolarisation, le renforcement des infrastructures de qualité et de personnels qualifiés	12 établissements scolaires ont été appuyés en infrastructures, équipement et fournitures scolaires	Rapports	
	R17 : les différents documents de planification urbaine sont mis en place	Les documents sont disponibles	Documents et rapports	
	R18 : des plaquettes comme supports aux enseignements dans les écoles primaires et les cours secondaires sont élaborés	1000 plaquettes sont éditées et mis à la disposition des établissements	Rapports	
OS6 : Les agglomérations sont viabilisées, aménagées et assainies et offrent un minimum de services à leurs habitants	R19 : Les latrines publiques et les WC familiaux sont construits et utilisés à grande échelle	40 latrines et WC sont construits	PV de passation de marché	
	R20: Les potentialités économiques sont valorisées à travers la poursuite de l'aménagement des marchés, l'entretien et l'aménagement de pistes rurales prioritaires et l'assainissement de la gestion des marchés du territoire communal	La commune est appuyée dans la construction des ouvrages	Rapports	
	R21: Le renforcement de la Commune en équipements hydrauliques et la mise en place d'un système de gestion et d'entretien durable des points d'eau	4 points d'eau dans 4 Villages des arrondissements de Kaobagou et Firou	PV et rapports d'activité	
	R22 : Organiser la chaîne de traitement des ordures ménagères et autres déchets organiques	4 structures de collecte sont appuyées	Rapports	
	R23: Les quartiers et chefs lieux d'arrondissement sont assainis	Des campagnes de salubrité sont organisées	Micro trottoir	
	R24: La population et autres structures locales ont participé de manière citoyenne aux actions de développement			

5.2. Planification

Tableau 18 : Planification quinquennale des activités de gestion durable de l'environnement et de conservation de la faune de la commune

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant	
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
PROGRAMME 1 : PROTECTION, CONSERVATION, et GESTION DES AIRES ET DOMAINES PROTEGES DE LA COMMUNE DE KEROU													
Projet1 : Protection, conservation et gestion des aires protégées													
A.1.1	Conserver l'intégrité des aires protégées (forêt classée de l'Alibori Supérieur, RTBW et de la Pendjari, forêts sacrées, réserve communautaire de faune, Zone cynégétique,...) et leur diversité biologique	Mairie, CENAGREF, Associations professionnelles, PTF etc.	Les Aires protégées	I.1.1 Délimitation des RF, AP, FS, FC, et zones cynégétiques de la commune de Kérou. I.1.2 Suppression et interdiction formelles de toute culture dans les aires protégées et dans leurs zones tampons.	Marques sur terrain Arrêtés communaux, Notes de services de la DPNP								5 000 000
A.1.2.	Pratiquer à grande échelle les feux de brousse précoces et les feux de renvoi	Mairie, CENAGREF, DGFRN, Associations professionnelles, etc.	La lisière des aires protégées	I.1.3 Superficiers totales couvertes par les feux contrôlés de végétation									5 000 000
A.1.3	Renforcer le contrôle des abattages et du braconnage par la construction de trois postes forestiers avancés	Mairie, PTF, CENAGREF.	Les Aires protégées	I.1.4 3 postes forestiers avancés construits (Firou,, Manou, Yara)	Données de rapports d'activité (- Diminution de cas de braconnage -Diminution des coupes frauduleuses)								10 000 000
A.1.4	Créer et marquer les zones et séries de production/ protection/conservation	Mairie, PTF, CENAGREF	Aires protégées	I.1.5 Marquage Plaques d'identification Plaques de signalisation	Les marques sur le terrain						Cf commission spécialisée		15 000 000

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
A.1.5	Construire des Miradors	Mairie, PTF, CENAGREF,	PNP, PNW et zone cynégétiques	I.1.6 Deux miradors au moins sont construits	-Rapports de passation de marché -PV de réception							10 000 000
A.1.6	Aménager des pistes d'accès et de traversée de la zone cynégétique	Mairie, PTF, CENAGREF,	PNP, PNW et zone cynégétiques	I.1.7 Les deux pistes sont construites -Axe Kaobagou-Konkombri : 45km	-Rapports de passation de marché -PV de réception							PM
A.1.7	Identifier et aménager des points d'eau	Mairie, PTF, CENAGREF,	PNP, PNW et zone cynégétiques	I.1.8 4 points d'eau au moins sont aménagés (Mares de Manou, Barobaro, Langalanga et Faga)	-Rapports de passation de marché -PV de réception							25 000 000
A.1.8	Mettre en valeur les AP (RF, FS et forêts classées) au profit de l'écotourisme	Mairie CENAGREF	Kérou	I.1.9 Le Service financier de la Mairie a participé à la définition des clés de répartition des revenus	Clé de répartition des quotas existe							1 000 000
A.1.9	Faire la promotion de la construction des infrastructures d'hôtellerie et de tourisme dans Kérou	Mairie, ARDET, ADEPTE, PTF, Associations professionnelles	Natitingou, Tanguiéta, Kandi, Parakou, Cotonou	I.1.10 Des entreprises de BTP, d'Hôtellerie, de tourisme, etc. sont installées à Kérou	Nombre de nouvelles PME/PMI installées à Kérou						Bitumer l'axe Natitingou, Kouandé, Péhunco, Kérou et Banikoara.	5 000 000
Projet 2 : Protection, conservation et gestion des domaines protégés												
A.2.1	Aménager et gérer les espaces agropastoraux afin de réduire les différents types de conflits autour des points d'eau	Mairie, Comité de transhumance, OSC, organisations socioprofessionnelles, PTF	Domaines protégés	I.2.1 Les couloirs de passage, zones de pâturage et de pacage sont redéfinis	-Rapports d'activité -Rapports de suivi							10 000 000

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
	A.2.2 Initier le reboisement forestier et le verdissement urbain par la commune, le RCPN et autres structures	Mairie, IF, PTF, CENAGREF.	Domaines protégés et publics	I.2.2 5 grandes artères de la commune sont plantées d'arbres d'essences variables	Rapports d'activité							5 000 000
	A.2.3 Faire la promotion et la valorisation des PFNL (Apiculture, Elevages d'Aulacode, de lapin, Escargot Géant, etc.)	Mairie, CARDER, CENAGREF, PTF	Toute la commune	I.2.3 Accroissement des chiffres d'affaires des promoteurs locaux	Rapport d'activité							50 000 000
	A.2.4 Faire la promotion de l'agriculture intensive	Mairie, CARDER, PTF, CENAGREF	Fermes agricoles, Champs individuels et collectifs	I.2.4 40 promoteurs ont adopté les nouvelles pratiques agricoles	Rapport du CARDER, CENAGREF, Mairie							25 000 000
	A.2.5 Faire la promotion de l'agriculture Biologique	Mairie, CARDER, PTF, CENAGREF	Fermes agricoles, Champs individuels et collectifs	I.2.5 40 promoteurs ont adopté la technologie	Rapports du CARDER, CENAGREF Rapports de suivi							25 000 000
Projet 3 : Recherche de ressources complémentaires pour accroître les ressources propres de la commune												
	A.3.1 : Mettre en place Les conditions idoines pour une réelle promotion de l'écotourisme	Mairie IMF, CENAGREF, PTF	Dans les agglomérations de la commune	I.3.1 La mairie définit des conditions favorables de paiement des taxes locales de développement I.3.2 Les attraits touristiques sont identifiés et mis en valeur	10 demandeurs de crédit							10 000 000 20 000 000
	A.3.2 Mettre en place le cadre légal pour que la mairie bénéficie des retombées des plans aménagements élaborés de	Mairie, CENAGREF, PTF	Mairie	I.3.3 Les conventions sont élaborées et signées par les	Les conventions sont disponibles							5 000 000

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
	commun accord avec les acteurs			parties prenantes								
	A.3.3 Mettre en valeur les potentialités naturelles et socioculturelles de la commune pour la promotion de l'écotourisme	Mairie, CENAGREF, PTF	Arrondissement	I.3.4 Un plan d'actions de promotion de l'écotourisme est élaboré I.3.5 Les revenus provenant de l'exploitation durable des ressources de la diversité biologique sont accrus I.3.6 Augmentation de 50% de revenus de cogestion I.3.7 Accroissement annuel des redevances d'exploitation de la richesse biologique versées à la commune	Rapport d'activité Rapports annuels							10 000 000
Projet 4 : Créer des structures et associations villageoises, inter villageoises, communales et intercommunales												
	A.4.1 : Impliquer les femmes dans le processus de conservation de la biodiversité de la commune.	Mairie, PTF, CENAGREF, OSC,	Quatre arrondissements	I.4.1 Quatre groupements de femmes sont appuyés dans la vente des produits issus de la chasse contrôlée et produits de cueillette	Documents statutaires							5 000 000

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
A.4.2	Faire la promotion et soutenir des AGR afin de réduire la pression sur les RN	Mairie, PTF, CENAGREF, IMF, OSC	Arrondissement de Firou, Kaobagou et Brignamaro	I.4.2 Des crédits sont octroyés aux 40 principaux acteurs de la forêt identifiés	Rapport							50 000 000
A.4.3	Mettre en place les Marchés Ruraux de Bois (MRB) de la commune	Mairie, D/Forêt, CTAF, PTF, PNP, PNW,	Forêt munies de plan d'aménagement	I.4.3 3 MRB sont créés I.4.4 Les quotas sont définis	Rapports							PM
A.4.4	Créer des comités villageois de riverains des AP (AVIGREF, UA, etc.)	Mairie, CENAGREF, PTF, OSC, Associations professionnelles	Forêts, RF	I.4.5 10 structures locales de gestion sont mises en place	Rapports et documents statutaires							10 000 000
PROGRAMME 2 : Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait aux aires protégées et à l'assainissement du cadre de vie												
Projet 5 Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait aux aires protégées												
A.5.1	Faire la promotion de l'information, l'éducation et la communication sur la gestion durable de l'environnement et la conservation de la diversité biologique en collaboration avec les radios locales	Mairie, PTF, CENAGREF, OSC, ME,	Commune	I.5.1 100% des élus sont formés sur la gestion durable de l'environnement et la conservation des AP	Rapports de formation							5 000 000
A.5.2	Elaborer des modules d'éducation environnementale dans les établissements scolaires sur la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées les écoles des zones périphériques	Mairie, PTF, CENAGREF, OSC, ME,	Commune	I.5.2 10 établissements primaires et 5 établissements secondaires sont sensibilisés sur la conservation des aires protégées	Rapports							10 000 000
A.5.3	Mener des actions d'IEC sur la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées	Mairie, PTF, Radio rurale, CENATEL	Commune	I.5.3 30 émissions sont diffusées 104 fois par an	Les grilles de programme Micro trottoir							5 000 000 5 000 000

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
A.5.4	Créer un réseau d'associations citoyennes de protection de la faune sauvage	Mairie, PTF, OSC, CENAGREF	commune	I.5.4 Un réseau est créé et est fonctionnel	Le nombre de sessions tenues							2 000 000
A.5.5	Renforcer les capacités des élus, techniciens communaux et agents de communication	Mairie, PTF, CENAGREF	commune	I.5.5 Trois (3) séries de formations organisées	Rapports de formation							10 000 000
A.5.6	Renforcer l'équipement de l'administration communale	PTF, CENAGREF, Mairie	Mairie	I.5.6 L'équipement est fourni et est fonctionnel	Présence physique du matériel							3 000 000
A.5.7	Impliquer les femmes dans les actions d'IEC.	Mairie, PTF, CENAGREF	Arrondissement et villages	I.5.7 Quatre groupements de femmes sont impliquées dans les actions d'IEC.	PV de sélection Nombre d'émission							3 000 000
A.5.8	Organiser des concours de chants et primer les meilleurs	Mairie, PTF, CENAGREF, Radio rural locale	Arrondissement et villages	I.5.8 20 chants sont composés et sélectionnés	PV de sélection Nombre d'émissions							3 000 000
Projet 6: Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait à l'assainissement du cadre de vie												
A.6.1	Renforcer les capacités de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'assainissement du cadre de vie	Mairie, PTF, CENAGREF	Mairie	I.6.1 Les élus locaux exercent avec efficacité leurs rôles et compétences	Rapports de formations Rapports d'activités							3 000 000
A.6.2	Elaborer des plaquettes sur le cadre de vie aux enseignements dans les écoles primaires et les cours secondaires	Mairie, PTF, CENAGREF	établissements scolaires primaires et secondaires	I.6.2 Mille plaquettes sont élaborées	Plaquettes							3 000 000
PROGRAMME 3: Assainir le cadre de vie des populations de la commune de Kérou par l'amélioration de la qualité de service offert												
Projet 7: Assainir le cadre de vie des populations de la commune												

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
	A.7.1 Définir les affectations du territoire communal pour le développement durable et harmonieux des diverses activités socio-économiques	Mairie	La commune	I.7.1 Les zones d'affectation et les règlements d'usage y afférents sont popularisés et respectés	Rapports							1 000 000
	A.7.2 Construire Des nouveaux caniveaux dans les grandes agglomérations de la commune	Mairie Etat, PTF, CENAGREF	La commune	I.7.2 1000 ml de caniveaux sont construits dans les grandes agglomérations de la commune	PV de passation de marché et de réception							PM
	A.7.3 : Faire participer la population et autres structures locales aux actions de développement et d'éco citoyenneté	Mairie, PTF, CENAGREF	Quartiers, village, arrondissement, commune	I.7.3 : - les voies sont entretenues - les places publiques sont entretenues - les campagnes de salubrités sont effectives	Rapports						Documents de planification urbaine et environnementale sont mis en place	5 000 000
	A.7.4 Construire de nouvelles latrines publiques et des WC familiaux	Mairie, PTF, CENAGREF	Toute la commune	I.7.4 - 20 Latrines et - 60 WC familiaux	Rapports de passation de marché. PV de réception							20 000 000 6 000 000
	A.7.5 : Organiser La chaîne de traitement des ordures ménagères et autres déchets organiques	Mairie, ONG, PTF, CENAGREF	Toute la commune	I.7.5 Quatre structures de traitement des ordures ménagères sont accréditées	Les conventions et contrats							5 000 000
	A.7.6 : Renforcer la Commune en équipements de collecte, traitement et de fabrication d'engrais biologique	Mairie, SHAB, PTF, ONG,	La commune	I.7.6 Les charrettes de pré collecte, les camionnettes et les décharges officielles sont mis en place.	Les rapports des ONG							PM

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
				I.7.7 Les structures de fabrication de l'engrais biologique sont accréditées								
A.7.7	Mettre en œuvre des mesures appropriées de limitation de la pollution chimique des ressources en eau et de l'intoxication humaine et animale	Mairie, MAEP, Ministère en charge de l'environnement	Toute la commune	I.7.8 Les contaminations par polluants chimiques des ressources en eau (puits, cours d'eau, retenues d'eau agropastorales, champs, etc.) sont réduites	Taux de réduction de cas d'intoxication humaine et animale dû à l'utilisation des intrants chimiques agricoles et autres polluants							5 000 000
Projet 8 : Améliorer la qualité de service												
A.8.1	Améliorer la scolarisation dans la commune par la sensibilisation des parents et surtout en milieu peulh.	Mairie, CCS, ONG, PTF	Commune	I.8.1 Le nombre d'enfants scolarisés a augmenté de 20%	Rapports d'activité (CCS)							10 000 000
A.8.2	Renforcer les infrastructures scolaires et recruter un personnel qualifié	Maire, Ministère en charge des enseignements, PTF	Commune	I.8.2 Quatre modules de trois salles de classes construits. Les enseignants qualifiés recrutés	Rapports d'activité							80 000 000
A.8.3	Elaborer des plaquettes comme supports aux enseignements dans les écoles primaires et les cours secondaires	Mairie, Ministère en charge des enseignements, PTF	Commune	I.8.3 Mille (1000) plaquettes sont élaborées	Rapports d'activité						Intégrer l'enseignement environnemental dans le programme national	1 000 000
A.8.4	Renforcer la Commune en équipements hydrauliques et	Mairie, PTF, ONG	commune	I.8.4 Le taux de couverture en eau	Rapports d'activité							PM

Projets	Actions/ activités	Acteurs/ Responsables et collaborateurs	Localisation	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Période					Supposition	Montant
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
	mettre en place un système de gestion et d'entretien durable des points d'eau			potable s'est amélioré de 10%. Construction de huit FPM								

5.3. Planification financière des programmes et projets

DESIGNATION	Période					Montant
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
PROGRAMME 1 : PROTECTION, CONSERVATION, et GESTION DES AIRES ET DOMAINES PROTEGES DE LA COMMUNE DE KEROU						<u>278 000 000</u>
Projet 1 : Protection, conservation et gestion des aires protégées						<u>73 000 000</u>
A.1.1 Conserver l'intégrité des aires protégées (forêt classée de l'Alibori Supérieur, RTBW et de la Pendjari, forêts sacrées, réserve communautaire de faune, Zone cynégétique,...) et leur diversité biologique	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.1.2 Pratiquer à grande échelle les feux de brousse précoces et les feux de renvoi	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.1.3 : Renforcer le contrôle des abattages et du braconnage par la construction de trois postes forestiers avancés / équipement	5 000 000	0	5 000 000	0	0	10 000 000
A.1.4 : Créer et marquer les zones et séries de production/ protection/conservation	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	15 000 000
A.1.5 Construire des Miradors	5 000 000	5 000 000	0	0	0	10 000 000
A.1.6 Aménager des pistes d'accès et de traversée de la zone cynégétique						PM
A.1.7 Identifier et aménager des points d'eau	10 000 000	0	10 000 000	0	5 000 000	25 000 000
A.1.8 Mettre en valeur les AP (RF, FS et forêts classées) au profit de l'écotourisme	0	500 000	500 000	0	0	1 000 000
A.1.9 Faire la promotion de la construction des infrastructures d'hôtellerie et de tourisme dans Kérou	-	1 000 000	1 000 000	-	-	2 000 000
TOTAL 1	27 000 000	13 500 000	23 500 000	2 000 000	7 000 000	<u>73 000 000</u>
Projet 2 : Protection, conservation et gestion des domaines protégées						<u>115 000 000</u>
A.2.1 : Aménager et gérer les espaces agropastoraux afin de réduire les différents types de conflits autour des points d'eau	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000

DESIGNATION	Période					Montant
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
A.2.2 Initier le reboisement forestier et le verdissement urbain par la commune, le RCPN et autres structures	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.2.3 Faire la promotion et la valorisation des PFNL (Apiculture, Elevages d'Aulacode, de lapin, Escargot Géant, etc.)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A.2.4 Faire la promotion de l'agriculture intensive	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
A.2.5 Faire la promotion de l'agriculture Biologique	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
TOTAL 2	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	<u>115 000 000</u>
Projet 3 : Recherche de ressources complémentaires pour accroître les ressources propres de la commune						<u>25 000 000</u>
A.3.1 : Mettre en place les conditions idoines pour une réelle promotion de l'écotourisme	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A.3.2 Le cadre légal est mis en place pour que la mairie bénéficie des retombées des plans aménagements élaborés de commun accord avec les acteurs impliqués	2 500 000	2 500 000	0	0	0	5 000 000
A.3.3 Mettre en valeur les potentialités naturelles et socioculturelles de la commune pour la promotion de l'écotourisme	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
TOTAL 3	6 500 000	6 500 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	<u>25 000 000</u>
Projet 4 : Créer des structures et associations villageoises, inter villageoises, communales et intercommunales						<u>65 000 000</u>
A.4.1 : Impliquer les femmes dans le processus de conservation de la biodiversité de la commune.	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.4.2 : Faire la promotion et soutenir des AGR afin de réduire la pression sur les RN	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A.4.3 Mettre en place les Marchés Ruraux de Bois (MRB) de la commune	-	-	-	-	-	PM
A.4.4 Créer des comités villageois de riverains des AP (AVIGREF,	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
TOTAL 4	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	<u>65 000 000</u>
PROGRAMME 2 : Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait aux aires protégées et à l'assainissement du cadre de vie						<u>52 000 000</u>

DESIGNATION	Période					Montant
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
Projet 5 Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait aux aires protégées						<u>46 000 000</u>
A.5.1 Faire la promotion de l'IEC sur la gestion durable de l'environnement et la conservation de la diversité biologique en collaboration avec les radios locales	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.5.2 Elaborer des modules d'éducation environnementale dans les établissements scolaires sur la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées les écoles des zones périphériques	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A.5.3 Mener des actions d'IEC sur la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées à l'endroit des populations	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A.5.4 Créer un réseau d'associations citoyennes de protection de la faune sauvage et de l'environnement	0	0	0	1 000 000	1 000 000	2 000 000
A.5.5 : Les capacités des élus, techniciens communaux et agents de communication sont renforcés	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A.5.6 : Renforcer l'équipement de l'administration communal	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	3 000 000
A.5.7 : Impliquer les femmes dans les actions d'IEC.	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	3 000 000
A.5.8: Organiser des concours de chants et primer les meilleurs	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	3 000 000
TOTAL 5	10 000 000	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	<u>46 000 000</u>
Projet 6: Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait à l'assainissement du cadre de vie						<u>6 000 000</u>
A.6.1 Renforcer les capacités de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'assainissement du cadre de vie	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	3 000 000
A.6.2 : Elaborer des plaquettes comme supports sur le cadre de vie aux enseignements dans les écoles primaires et les cours secondaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	3 000 000
TOTAL 6	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	<u>6 000 000</u>
PROGRAMME 3 : Assainir le cadre de vie des populations de la commune de Kérou par l'amélioration de la qualité de service offert						<u>134 000 000</u>
Projet 7: Assainir le cadre de vie des populations de la commune						<u>42 000 000</u>

DESIGNATION	Période					Montant
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
A.7.1 Définir les affectations du territoire pour le développement durable et harmonieux des diverses activités socio-économiques	1 000 000	1 000 000	0	0	0	2 000 000
A.7.2 Construire de nouveaux caniveaux dans les grandes agglomérations de la commune						PM
A.7.3 : Faire participer la population et autres structures locales aux actions de développement et d'éco citoyenneté	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.7.4: Construire 20 latrines publiques et 60 WC familiaux	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
A.7.5 : Organiser La chaîne de traitement des ordures ménagères et autres déchets organiques	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.7.6 : Renforcer la Commune en équipements de collecte, traitement et de fabrication d'engrais biologique						PM
A.7.7 Mettre en œuvre des mesures appropriées de limitation de la pollution chimique des ressources en eau et de l'intoxication humaine et animale	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
TOTAL 7	9 000 000	9 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	<u>42 000 000</u>
Projet 8 : Améliorer la qualité de service offert						<u>92 000 000</u>
A.8.1 : Améliorer la scolarisation dans la commune par la sensibilisation des parents et surtout en milieu peulh.	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A.8.2 Renforcer les infrastructures scolaires et recruter un personnel qualifié	0	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	80 000 000
A.8.3 Elaborer des plaquettes comme supports aux enseignements dans les écoles primaires et les cours secondaires	0	1 000 000	1 000 000	0	0	2 000 000
A.8.4 Renforcer les équipements hydrauliques et mettre en place un système de gestion et d'entretien durable des points d'eau	0	0	0	0	0	PM
TOTAL 8	2 000 000	23 000 000	23 000 000	22 000 000	22 000 000	<u>92 000 000</u>
TOTAL GLOBAL						464 000 000

Source : PCC Kérou, Atelier de Programmation.

5.4. Schéma de financement du PCC

Tableau 19 : Schéma de financement du PCC

DESIGNATION	Période					Montant
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
PROGRAMME 1 : PROTECTION, CONSERVATION, et GESTION DES AIRES ET DOMAINES PROTEGES DE LA COMMUNE DE KEROU						<u>278 000 000</u>
Projet1 : Protection, conservation et gestion des aires protégées	27 000 000	13 500 000	23 500 000	2 000 000	7 000 000	<u>73 000 000</u>
Projet 2: Protection, conservation et gestion des domaines protégées	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	<u>115 000 000</u>
Projet 3 : Recherche de ressources complémentaires pour accroître les ressources propres de la commune	6 500 000	6 500 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	<u>25 000 000</u>
Projet 4: Créer des structures et associations villageoises, inter villageoises, communales et intercommunales	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	<u>65 000 000</u>
PROGRAMME 2 : Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait aux aires protégées et à l'assainissement du cadre de vie						<u>52 000 000</u>
Projet 5 Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait aux aires protégées	10 000 000	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	<u>46 000 000</u>
Projet 6: Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait à l'assainissement du cadre de vie	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	<u>6 000 000</u>
PROGRAMME 3 : Assainir le cadre de vie des populations de la commune de Kérou par l'amélioration de la qualité de service offert						<u>134 000 000</u>
Projet 7: Assainir le cadre de vie des populations de la commune	9 000 000	9 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	<u>42 000 000</u>
Projet 8 : Améliorer la qualité de service offert	2 000 000	23 000 000	23 000 000	22 000 000	22 000 000	<u>92 000 000</u>
TOTAL GLOBAL						464 000 000

Source : atelier de programmation PCC Kérou

5.5. Projets prioritaires du PCC

I	Numéro du Projet	Projet N°1	N°2	N°3	N°4	N°5
II	Titre du Projet	Protection, Conservation et Gestion des Aires Protégés	Protection, Restauration et Gestion des Domaines Protégés de l'Etat	Recherche de ressources complémentaires pour accroître les ressources propres de la commune	Créer des structures et associations villageoises, inter villageoises, communales et intercommunales	Développer des actions d'IEC sur des thématiques ayant trait aux aires protégées
III	Objectif Global	Inverser le processus de destruction des Aires Protégés	Inverser le processus de dégradation des domaines protégés	Valoriser les potentialités de la commune de Kérou	Mettre en place et structurer les organisations professionnelles autour des RN	Informers les communautés sur les thématiques forestières de conservation, restauration et gestion des RN
IV	Objectifs Spécifiques					
	1	Aménager les séries afin de protéger et conserver les Réserves de Faune, Flore et de Biodiversité	Mieux gérer les espaces du domaine protégé	Faire des plaidoyers auprès des instances supérieures, des institutions de financement, des PTF, etc.	Créer et installer des groupements de femmes, d'hommes et mixtes pour la mise en œuvre des activités (GF, GM, MRB, etc.)	Faires des émissions audio et télévisuelles sur des thématiques telles que crise de la biodiversité, déforestation, surexploitation des ressources biologiques, pollution des sols, eaux, air, et êtres vivants, changement climatique, agricultures et foresterie industrielle, industrie et économie forestière, etc., les principes et stratégie de la biodiversité, crise de la biodiversité, etc.
	2	Faciliter l'installation des opérateurs dans les secteurs productifs (Hôtellerie, Tourisme, Immobilier, BTP, etc..)	Développer des activités alternatives afin de réduire la pression sur les RN	Faciliter l'installation des opérateurs économiques dans la commune	Créer et installer des AVIGREF	Elaborer et divulguer des plaquettes sur la crise de la biodiversité, déforestation, la surexploitation des ressources biologiques, la pollution des sols, eaux, air, et êtres vivants, le changement climatique, l'agriculture et la foresterie industrielle, l'industrie et l'économie forestière, etc.
	3	Accroître les ressources propres de la commune		Assurer l'accroissement des revenus induits par les RN dans la commune	Appuyer les structures mises en place	Faire des concours de chant à thème
	4					Former tous les acteurs locaux intervenants dans la gestion des Réserves de Biodiversité
V	Résultats Attendus					
	1	Les séries de protection, de	Les grandes affectations et	Des plaidoyers sont faits	Des groupements	Des émissions sont montées,

		production et de conservation sont aménagées	espaces sont aménagés (zones agricoles, pastorales, sylvicoles, etc.)	auprès des promoteurs, des institutions d'Etat et des PTF	sont créés	enregistrées et diffusées sur les antennes de la radio locales et des radios avoisinantes	
	2	Les feux de végétation sont maîtrisés	Les promoteurs de micro-projets sont appuyés dans les AGR (PFNL, Transformation, Maraichage, Petit élevage, élevage de bétail, etc.) et autres	Des conditions idoines sont mises en place pour les promoteurs et autres investisseurs dans la commune (fiscales, foncières, immobilières, etc.)	Des AVIGREF sont créées	Des plaquettes sont élaborées et divulguées sur des thématiques telles que : crise de la biodiversité, déforestation, surexploitation des ressources biologiques, pollution des sols, eaux, air, et êtres vivants, changement climatique, agricultures et foresterie industrielle, industrie et économie forestière, etc.	
	3	Les infrastructures et équipements sont mis en place (tourisme, hôtellerie, route, forestiers, etc.)		Les revenus issus de l'exploitation des RN de la commune de Kérou sont accrus	Les structures mises en place sont formées		
VI	Lieu	Arrondissements de Kaobagou, Firou, Kérou, Brignanmaro	Les arrondissements de Kérou, Kaobagou, Firou, Brignanmaro	Communes et pays voisins, Département, Etat, pays amis,	Les quatre arrondissements de Kérou	Kérou, 2KP, Natitingou, Banikoara, etc.	
VII	Durée	5 ans dont 2 ans <i>pour</i> le PDC2	idem	Idem	Idem	Idem	
VIII	Coût						
5ans	324 000 000	73 000 000	115 000 000	25 000 000	65 000 000	46 000 000	
2ans	145 500 000	40 500 000	46 000 000	13 000 000	26 000 000	20 000 000	

6. Suivi-Evaluation du PCC

La réussite de la mise en œuvre du PCC passe par les performances des structures chargées de son pilotage.

Toute la population est concernée par la mise en œuvre du PCC. Toutefois, le Conseil communal ayant à sa tête le maire et ses adjoints est le premier responsable dans cette mise en œuvre. Il sera chargé de coordonner toutes les actions à mettre en œuvre dans ce cadre avec comme collaborateur direct le service de la planification et du développement local, le responsable du suivi – évaluation (R/SE) et la cellule de suivi - évaluation du PDC.

Un comité communal de suivi – évaluation du PDC mis en place par arrêté communal étendra ses activités vers le PCC.

Il s'agit entre autres de :

- Elaborer les programmes annuels d'investissement ;
- Veiller à la mise en œuvre des tranches annuelles du PCC ;
- Définir les conditions d'exécution des actions ;
- Evaluer la mise en œuvre du PCC ;
- Elaborer des stratégies de communication et de mobilisation de ressources.

Le maire et le conseil communal feront preuve d'une ouverture d'esprit à faire participer tous les acteurs.

Il sera fait appel aux services déconcentrés et aux directions techniques en place comme pendant la mise en œuvre du PDC. A cet effet, une banque de données sera mise au point afin de faciliter le suivi-évaluation du PCC. Il est prévu une évaluation à mi-parcours pour des ajustements.

Conclusion

Le Plan Communal de Conservation de la diversité biologique et de la faune sauvage (PCC) de la commune de Kérou comble progressivement le vide initial des outils de développement local au cours de ce deuxième quinquennat de la décentralisation au Bénin. Après le PDC, dont l'élaboration et la mise en œuvre sont progressivement bien maîtrisée par la Mairie, il s'en suit les autres documents de planification sectorielle (eau, hygiène et assainissement éducation, aménagement du territoire, etc.). Le PCC vise lui aussi à contribuer à la réalisation de la vision de la commune.

Le diagnostic environnemental réalisé révèle une situation très critique dans tous les secteurs de développement de la commune. Les dégâts sur les ressources naturelles de la commune sont vraiment importants, bien que la commune dispose encore d'une savane arborée, mais en voie de disparition. Il urge d'y remédier par la mise en œuvre du PCC. Mais la commune aura d'énormes difficultés pour l'autofinancement des activités du plan. Toutefois, il ressort du diagnostic que quelques partenaires du secteur sont toujours présents. Ils pourraient certainement prendre en charge les coûts de mise en œuvre de certaines activités.

Sur le plan institutionnel, la Mairie devra participer à la mise en place d'un mécanisme de concertation et de gestion au niveau communal et intercommunal compte-tenu du partage de certaines ressources naturelles entre plusieurs communes ; les 2KP, Sinendé, Banikoara et Gogounou pour la forêt classée de l'alibori-supérieur et Banikoara et Tanguiéta pour les PNP et PNW.

Cinq projets prioritaires sont identifiés pour un cout estimatif de trois cent vingt-quatre millions (324 000 000) FCFA pour cinq ans. La mairie, les ONG, les PTF et en particulier le PAPE contribueront de commun accord à l'exécution de ce plan.

Le présent document, loin d'être une panacée, est un précieux outil d'aménagement et de gestion du territoire communale. Il est le fruit des réflexions collectives entre les conseillers communaux, les cadres communaux, les agents des services déconcentrés, les membres des AVIGREF de Kaobagou et de Firou, les cadres des directions des Parcs de Pendjari et W.

Annexes

Annexe 1- Niveau de dégradation de l'environnement

Commune	Arrondissements	Villages	Destruction /Dégradation					Pollution	Appréciation	
			Faune	Flore	PFNL	Eau	Sol	Cadre vie	Score	Z/ sensible
KEROU	Brignamaro (7)	Berekossou,	2	2	2	2	2	3	2,2	
		Brignamaro,	2	2	2	2	2	3	2,2	
		Gando-baka,	2	2	2	2	2	3	2,2	
		Kongourou,	3	2	2	3	2	3	2,5	
		Kossou,	3	3	2	3	3	3	2,8	
		Kossou-Ouinra	2	3	3	2	2	3	2,5	
		Yakrigorou	3	3	2	3	3	3	2,8	
			2,4	2,4	2,1	2,4	2,3	3	2,5	
	Firou(6)	Batinnin,	2	4	3	4	3	2	3,2	
		Djoléni,	4	4	3	3	4	3	3,5	
		Gori,	3	2	2	2	3	3	2,5	
		Goro-bani,	4	3	3	3	3	3	2,8	
		Sokongourou,	2	2	2	2	3	3	2,3	
		Kabongourou	2	2	2	2	3	3	2,3	
			2,8	2,8	2,5	2,7	3,2	2,8	2,8	
	Kaobagou(3)	Kaobagou I	4	4	3	2	3	3	3,2	

		Kaobagou II	4	4	3	2	3	3	3,7	
		Kaobagou III	4	4	3	2	3	3	3,2	
			4	4	3	2	3	3	3,4	
	Kérou (12)	Bakoussarou,	2	3	1	3	2	3	2,3	
		Bipotoko,	1	2	1	3	2	3	2	
		Boukoubourou,	3	3	3	1	3	3	2,8	
		Fètèkou,	2	3	2	2	3	3	2,5	
		Gantodo,	2	3	2	3	2	3	2,5	
		Pikiré,	3	3	2	3	3	2	2,7	
		Karigourou,	2	2	3	3	2	2	2,3	
		Kérou-wirou,	1	2	2	3	2	3	2,2	
		Kparategui,	1	1	2	3	2	2	1,8	
		Sinagourou,	2	2	3	3	2	2	2,3	
		Ouoré	2	2	2	3	2	3	2,3	
	2	2,4	2	2,8	2,3	2,6	2,3			
4	28	2,8	2,9	2,4	2,5	2,7	2,9	2,7		

Source : PCC Kérou 2013

Annexe 2 : Tableau de répartition des zones d'élevage

Région	Mode d'élevage	Observation (difficultés, qui sont les éleveurs, etc...)	Perspectives et actions
Bovins			
1. Fêtékou, 5. Firou, Djoléni, 2. Pikiré, 3. Ouinra, 4. Ouoré, 5. Bambaba, 6. Brignamaro, 7. Djoléni	Extensif, transhumant	Les éleveurs sont les Peulh	Mettre en place des agents vétérinaires et produits vétérinaires de bonne qualité
Ovins			
1. Fêtékou, 4. Ouoré, 2. Boukoubourou, 3. Ouinra, Tous les arrondissements	Transhumant dans les troupeaux peulh,	Les éleveurs sont les Bariba et les Peulh. N.B. Il ya une faible couverture vaccinale	Sensibiliser et faire des vaccinations pour les ovins
Volailles			
Tout le territoire de la commune	Traditionnel extensif	Bariba et Peulh, faible couverture vaccinale	Sensibiliser et faire des vaccinations pour les ovins
Caprins			
4. Ouoré, 1. Boukoubourou, 3. Fêtékou, 2. Pikiré, 5. Ouinra	Traditionnel extensif	Bariba et Peulh, faible couverture vaccinale	Sensibiliser et faire des vaccinations pour les ovins
Porcins			
2. Bipotoko, Kérou, 5. Ouinra, 1. Pikiré, 4. Kossou, 3. Karigourou, 6. Kérou	Traditionnel extensif	Bariba	Sensibiliser et faire des vaccinations pour les ovins

Source : CARDERKérou, 2009

Annexe 3 : Tableau des itinéraires de transhumance dans la commune

Entrée	Itinéraire (jusqu'à sortie de la commune)	Point d'abreuvement et zone de pâturage	Dégâts environnementaux	Perspectives et actions
Troupeaux étrangers				
1. AMAKIN	Mékrou, Djoléni, Gorobani, Amakin	Mékrou, Binguissa	Emondage des arbres fourragers	
2. AMAKIN	Boukoubourou, Fêtékou, Pikiré, Alibori, Sinendé	Barrages, Alibori		
3. Djoléni	Firou, NiaNianou, Gori, Oroufina, Tokanga	Barrage		
4. Yétougouri	Batinnin, Nassoukou	mékrou		
Troupeaux locaux				
Fêtékou	Kerra, OuïrouBansou, Brignanmaro, Yakrigorou, Bagou bagou, Bohkohrou, Kouandé (Kédékou)	Barrages de de Yakimotoko, de Brignanmaro, Kédékou Mékrou,	Emondage des arbres fourragers	Tracer les couloirs de passage vers Kaobagou et créer zone de pâturage
	Forêt classée de l'Alibori supérieur, Sinendé	Barrages de de Fêtékou, de Brignanmaro Mari, Alibori	Emondage des arbres fourragers, déforestation, destruction des champs	Réaménager les barrages Faire de barrage à kaobagou
Kérou centre	Brignanmaro, yakrigorou, Bagou bagou, bohkohrou, kouandé	Barrage de de brignanmaro, Mékrou, et Kangou (Kouandé)	Feux de brousse	
Ouoré/ Boukoubourou	Fleuve Mékrou, Firou, Fômama, Nasoukou, Goutéré (Kouandé)	Barragr de Batinin-Fô		

OuinraBanbaba	Kossou, Fleuve Mekrou, Bassini, Goutéré (Kouandé)	Fleuve Mékrou, barrage ouinra-mékrou		
Pikiré	Yanyanou, Forêt sacrée de Sinendé	Barrage de Pikiré, mari Téro, Alibori		
	Goussouna, Tesso, Forêt sarée de siendé	Tesso, Tèro, Alibori		

Source : CARDERKérou, 2009

Annexe 4 Les carrières

	Carrière de sable	graviers	Potasse	Or	Perspectives, actions
Kérou	Karigourou, Sinagourou, Fêtékou, Pikiré, Ouoré, Mékrou	Fêtékou			
Firou	Kabongourou, Sokongourou	Djoléni	Néant	Méré, Tonanga, Nangbangou, Tangalou	
Brignamaro	- Brignamaro - Kongourou	- Brignamaro - yakrigorou	Bembaba		
Kaobagou	- Kaobagou				